



Rapport financier annuel

Exercice clos au 31 mars 2022



Le présent rapport annuel porte sur l'exercice clos le 31 mars 2022 et est établi conformément aux dispositions des articles L.225-100-1 et L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce ainsi que du §4.2 des Règles de marché d'Euronext Growth.

Il a été diffusé conformément aux dispositions de l'article 221-3 du règlement général de l'AMF. Il est notamment disponible sur le site de notre société : <https://entech-se.com/investisseurs/documentation/>

Sommaire

Rapport de gestion

1	Activité de la société	4
2	Rapport d'activité sur l'exercice écoulé et analyse par activité.....	8
3	Examen de la situation financière	12
4	Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé	13
5	Filiales et participations	13
6	Salariés	13
7	Crédit d'Impôt Recherche	14
8	Evolution prévisible - objectifs	14
9	Activité de la Société en matière de Recherche et Développement	16
10	Affectation du résultat annuel.....	16
11	Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices	16
12	Résultats des 5 derniers exercices	17
13	Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société	17
14	Informations relatives à l'actionariat.....	19
15	Conventions réglementées et transactions avec des parties liées	22
16	Rapport sur le gouvernement d'entreprise.....	22
17	Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice	25
18	Rémunération des administrateurs	29
19	Permanence des méthodes Comptables	29
20	Information sur les délais de paiement	29
21	Attribution de BSPCE et / ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux.....	29
22	Adoption du Code Middledext	29
23	Examen des critères d'indépendance des administrateurs	31
24	Réunions du Conseil d'administration	32
25	Rémunération des dirigeants mandataires sociaux	32

Comptes annuels

1	Compte de résultat.....	34
2	Bilan	35
3	Tableau de flux de trésorerie	37
4	Tableau de variation des capitaux propres.....	38
5	Notes annexes aux états financiers	38

Annexes

Annexe A : Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels	63
Annexe B : Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.....	69



Rapport de gestion

Exercice clos au 31 mars 2022

Nous vous rendons compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, des résultats de cette activité et des perspectives, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1 Activité de la société

1.1 Présentation générale de la société

L'activité d'Entech se déploie essentiellement en France métropolitaine et dans les DROM-COM ainsi qu'en Afrique de l'Ouest pour l'activité microgrids (micro-réseaux).

La Société a pour activités principales le développement et la commercialisation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques permettant à ses clients d'augmenter l'efficacité de leurs installations et d'optimiser leur retour sur investissement. La Société opère aussi bien sur des installations reliées aux réseaux existants (*on grid*) que hors réseau (*off grid*) permettant la création de *microgrids*. Elle fournit également des solutions de production et de stockage de l'hydrogène vert (c'est-à-dire provenant d'énergies renouvelables).

En outre, la Société est amenée à se positionner sur d'autres maillons de la chaîne de valeur, en amont et en aval, à travers le co-développement et l'exploitation. La Société répond en effet favorablement aux sollicitations d'acteurs institutionnels de territoire et de développeurs-opérateurs privés afin de mutualiser une démarche de développement de projets. Cela, pour l'ensemble des trois familles d'activité : production, stockage et hydrogène.

La Société est devenue un acteur majeur dans les énergies renouvelables en s'appropriant une maîtrise des briques technologiques aujourd'hui indispensables dans tout système intégrant ces énergies. La Société est agnostique¹ sur les choix technologiques constituant les systèmes déployés, ce qui lui permet d'une part d'acquérir une large expertise et un retour d'expérience sur les différentes technologies disponibles sur le marché et, d'autre part, de concevoir ses briques logicielles de manière à assurer la capacité à communiquer efficacement avec ces technologies variées. Cette interopérabilité est un atout clé pour tout intégrateur.

La Société dont toutes les activités sont liées aux énergies renouvelables, participe donc directement à la protection de l'environnement qui est un défi majeur du 21^{ème} siècle dans un contexte de changement climatique, réduction de la biodiversité, diminution des ressources naturelles, augmentation des risques environnementaux, impacts sanitaires...

La Société bénéficie également de la reconnaissance de son écosystème au travers des prix qu'elle a remportés :

- Lauréat Green Tech Verte le 1^{er} décembre 2016,
- Lauréat InnoEnergy le 5 juin 2018,
- Lauréat concours innovation ADEME le 20 juillet 2018,
- Lauréat du Prix de la transition écologique et du Prix de l'initiative Ressources humaines le 19 mai 2022.

En outre, la Société est lauréate, depuis le 3 mai 2021, du programme French Tech GREEN20 pour l'année 2021 dans le cadre du mouvement French Tech For The Planet. Après le succès de la première édition des programmes French Tech Next40/120 présentée l'an dernier par le Président de la République, le Gouvernement a souhaité également ouvrir l'accompagnement de la Mission French Tech à 20 startups GreenTech à fort potentiel. La Société qui fait partie des 20 startups sélectionnées bénéficiera de l'accompagnement de la Mission French Tech : une visibilité renforcée et un accès prioritaire aux services de l'Etat, ainsi que de celui du ministère de la Transition écologique, partenaire de ce programme.

¹ La notion « d'agnosticisme » signifie que les technologies de la Société ne sont pas limitées à un usage en particulier. Par exemple, la technologie d'Entech n'est pas uniquement limitée aux réseaux d'électricité issus des panneaux solaires, elle peut également être appliquée aux réseaux d'électricité global, éoliens etc... Le fait que les technologies et composants de la Société soient agnostiques lui permet d'élargir le nombre de fournisseurs potentiels et réduit ainsi sa dépendance.

L'essor des énergies renouvelables a fait du stockage d'énergie et du pilotage intelligent des réseaux électriques des enjeux majeurs. La Société vise à répondre à ces enjeux au travers de prestations clés en mains associant des expertises de conception, de conversion, de stockage et de pilotage. Ce positionnement vise à se démarquer de la concurrence par la capacité à gérer de bout en bout des projets complexes à forte valeur ajoutée.

La Société participe ainsi à cette transition énergétique grâce (i) à ses compétences transverses en matière de conversion de l'énergie, de pilotage intelligent de l'énergie, des interfaces de supervision interactive et de démonstration de son savoir-faire au travers notamment d'E-Factory son usine. Ses compétences lui permettent de développer ses trois domaines d'activité : (ii) la conception et l'installation de centrales photovoltaïques, (iii) le stockage de l'énergie renouvelable et (iv) la production et le stockage de l'hydrogène vert.

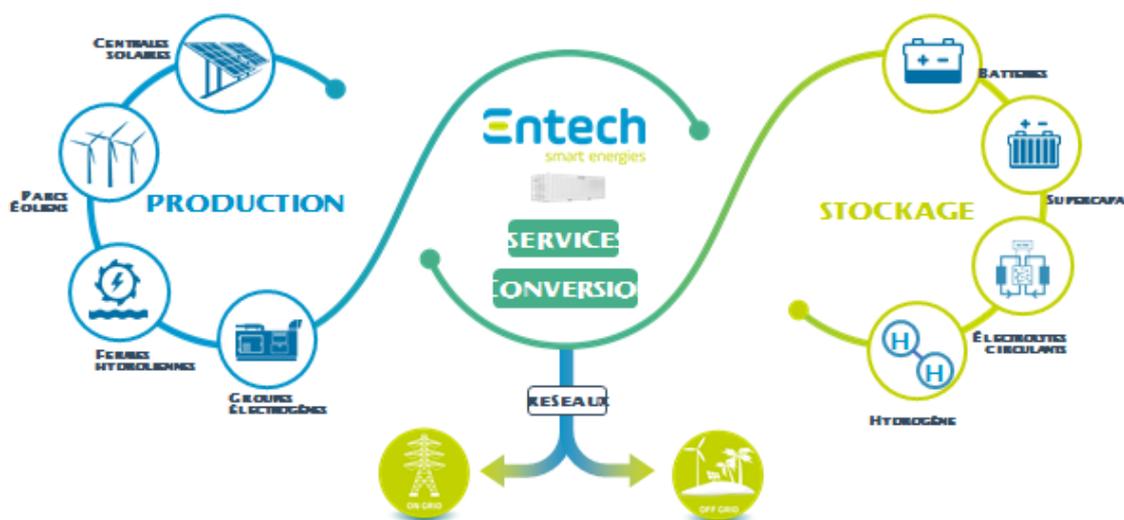


Source : Société

Au 31 mars 2022, le chiffre d'affaires de la Société est réparti de la façon suivante :

CA par segment (en k€)	31/03/2022	%	31/03/2021*	%	Var. N/ N-1
Production	10 935	52,5%	3 868	41,0%	183%
Stockage	9 348	44,9%	5 433	57,6%	72%
Hydrogène	530	2,5%	127	1,3%	317%
TOTAL	20 812	100,0%	9 428	100,0%	121%

*Ce tableau tient compte au 31/03/2021 d'un reclassement en Stockage de 57k€ de CA liés aux contrats O&M, classés par erreur en Production.



Source : Société

1.1.1 Les atouts de la Société : ses compétences transverses en matière de conversion de l'énergie, de pilotage intelligent de l'énergie, des interfaces de supervision interactive et de démonstration de son savoir-faire au travers d'E-Factory

Les atouts des solutions conçues et intégrées par la Société reposent sur :

- **La maîtrise de la conversion d'énergie** qui inclut une maîtrise des technologies de conversion d'électronique de puissance, nécessaire au raccordement des énergies renouvelables et des moyens de stockage. Les centrales solaires, les systèmes de stockage, les éoliennes, les énergies marines, étant autant de

technologies qui nécessitent une interface d'électronique de puissance qui permet d'adapter la fréquence et tension mais aussi qui constitue le moyen de piloter les flux d'énergie de ces différentes sources.

- **Le pilotage intelligent des énergies**, l'Energy Management System (EMS) étant le composant central de pilotage dans les systèmes intégrant les énergies renouvelables. La Société a développé une solution adaptée à ses applications, baptisée ESEReg, qui permet à ses clients d'optimiser la valeur du stockage d'énergie, d'augmenter le retour sur investissement en exploitant tous les cas d'utilisation du stockage d'énergie et en générant de nouvelles sources de revenus.
- **Des interfaces de supervision interactives**, la solution de supervision SCADA (Supervisory Control and Data Acquisition) développée par la Société, baptisée ESEView, étant intégrée à la plupart de ses réalisations.
- **E-Factory** est le nouveau siège de la Société baptisé « E-Factory » mais également la vitrine de son savoir-faire ainsi que son centre de recherche et développement pour des solutions innovantes de production et de gestion durables des énergies.

1.1.2 La conception et l'installation de centrales photovoltaïques

La Société propose des solutions clés en main pour la construction de centrales photovoltaïques, avec ou sans stockage d'énergie. Elle a développé un haut niveau de savoir-faire en matière de développement, construction, intégration et exploitation de centrales photovoltaïques en les intégrant aussi bien sur le réseau public d'électricité que sur les réseaux locaux décentralisés ou encore dans le cadre de projets d'autoconsommation.

Grâce à son savoir-faire et à ses nombreuses compétences notamment en matière de gestion de projets complexes, la Société maîtrise l'ensemble des composantes d'un contrat EPC (« Engineering, Procurement and Construction », i.e. contrat de conception, d'approvisionnement et d'installation de parcs photovoltaïques) pour garantir la réussite de ses projets.

La Société permet également, de valoriser les bâtiments (agricoles, tertiaires, industriels, collectivités...), d'améliorer la performance énergétique et de réduire l'empreinte carbone et la facture énergétique. En autoconsommation avec ou sans stockage ou en revente d'énergie solaire, la Société apporte des solutions innovantes à tous les projets de conversion d'énergie solaire. En outre, la Société propose des ombrières photovoltaïques afin d'assurer la recharge de véhicules électriques.

Au 31 mars 2022, le *track record* de la Société était composé de 150 installations solaires, en service ou en cours de construction alors qu'il était de 100 au 31 mars 2021. Ces installations sont d'une capacité cumulée d'environ 90 MWh alors qu'elles étaient de 51,4 MWh au 31 mars 2021.

1.1.3 Le stockage d'énergie renouvelable

Alors que les réseaux électriques historiques sont composés de turbines à inertie mécanique ayant pour fonction d'absorber les variations de puissance liées aux fluctuations de la demande pour stabiliser les réseaux, le développement des énergies renouvelables solaires et éoliens implique une utilisation de convertisseurs électroniques pour remplir cette fonction de stabilité. La Société dispose d'un savoir-faire concernant le nombre de convertisseurs propriétaires à installer sur une installation donnée pour atteindre des indicateurs clés de performance cibles notamment en termes d'optimisation des temps de réponse. Un système de stockage est le plus souvent composé de batteries couplées à un ou plusieurs convertisseurs.

Le stockage d'énergie renouvelable constitue un outil central de gestion et de régulation intelligente des flux d'électricité. Au cœur de réseaux électriques de plus en plus interconnectés, mais aussi sur des systèmes isolés, le stockage d'énergie renouvelable et en particulier le stockage électrochimique fait partie d'un ensemble d'outils et de moyens essentiels pour accompagner le raccordement massif des nouvelles sources d'énergie décentralisées.

L'interconnexion mais aussi l'intermittence des productions renouvelables sont des spécificités qui exigent des solutions innovantes capables d'équilibrer et de réguler les flux d'énergie. Pour répondre à ces défis, grâce à des solutions et des produits de stockage d'énergie innovants, la Société aide les développeurs de projets, les collectivités et les opérateurs de réseaux à améliorer considérablement la qualité du réseau, à faire face à l'instabilité et à l'imprévisibilité de ces systèmes de production d'électricité tout en réduisant les coûts énergétiques.

Les systèmes de stockage électrochimique par batterie, développés et intégrés par la Société, délivrent à ses clients tous les services de décalage, filtrage, stockage et rationalisation pour leur offrir une valorisation maximale d'usage de leur mix énergétique. Il s'agit, à ce jour, du principal système de stockage utilisé par la Société.

Au 31 mars 2022, la Société opère 30 installations de stockage d'énergie renouvelable en service ou en cours de construction représentant environ 56 MWh. Par comparaison, ces installations étaient une dizaine au 31 mars 2021 et représentaient environ 25MWh.

1.1.4 Le développement de l'activité de production et de stockage de l'hydrogène vert

La Société étant agnostique aussi bien du point de vue de la production de l'énergie renouvelable que du stockage, elle s'est tout naturellement tournée vers la production, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène vert.

La production d'hydrogène vert nécessite une maîtrise de la production d'énergie renouvelable, de la conversion et du pilotage. L'utilisation d'hydrogène fait appel aux mêmes équipements de conversion que pour le stockage électrochimique, que cela soit pour alimenter un usage mobile ou stationnaire. Cette activité est actuellement stimulée par la volonté étatique des pays européens pour développer la filière, notamment la France qui accorde de nombreuses aides pour déployer l'hydrogène vert.

La Société qui est en phase de développement de son activité de production et de stockage de l'hydrogène vert a signé, en date du 22 mars 2021, avec un opérateur qui déploie des systèmes pour fournir de l'énergie lors d'événements sportifs, une première commande d'un montant global de 642k€ portant sur l'alimentation d'un réseau *offgrid* à partir d'hydrogène vert. Ce système sera couplé à une centrale photovoltaïque ainsi qu'à un stockage électrochimique et à un système de conversion, et à un logiciel permettant de créer et stabiliser un réseau électrique à partir de ces différentes briques technologiques. La Société intervient sur les différentes étapes du projet afin de délivrer une prestation clé en mains (conception, intégration, installation et mise en service).

Parallèlement à ce projet, un *business developer* dédié spécifiquement à l'hydrogène a été recruté et a intégré la Société le 1^{er} juillet 2021 pour accompagner le développement de cette activité.

2 Rapport d'activité sur l'exercice écoulé et analyse par activité

2.1 Faits marquants de l'exercice

2.1.1 Changement de statut juridique

Par décision de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021, la société Entech, initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme et s'est dotée d'un conseil d'administration.

2.1.2 Modification de la valeur nominale des actions

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021, la valeur nominale d'une action est passée de 96 € à 0,20 €, et corrélativement, le nombre d'actions composant le capital social est passé de 20.855 à 10.010.400.

Corrélativement aux décisions portant sur la valeur nominale et le nombre d'actions constituant le capital social, il a été autorisé de modifier les modalités de l'émission des 1 710 obligations convertibles en actions ordinaires de la société en date du 14 novembre 2018, ainsi que la modification du règlement du plan d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

2.1.3 Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du conseil d'administration en date du 8 septembre 2021, la société Entech a émis 3.000.000 d'obligations convertibles de valeur nominale d'un euro auprès du fonds Epopée Gestion. Cet emprunt obligataire est souscrit pour une durée d'un an.

2.1.4 Introduction en bourse

La société a été introduite en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris le 4 octobre 2021. Le produit brut de l'émission des nouvelles actions s'élève à 25,3 M€ et permettra le financement du développement de ses activités.

Un montant total de 3 165 468 actions (hors clause d'extension et option de surallocation) était offert à la souscription.

La demande globale s'est élevée à 6.902.858 titres, soit 2,2 fois l'offre initiale, dont 5.424.890 titres pour le Placement Global et 1.477.968 titres pour l'Offre à Prix Ouvert.

Face à cette forte demande, le conseil d'administration d'Entech, réuni le 29 septembre 2021, a fixé le prix définitif de l'action à 6,95 €, soit le milieu de la fourchette indicative de prix, et a constaté l'exercice intégral de la clause d'extension pour 474.820 actions soit un nombre maximum d'actions nouvelles émises de 3.640.288.

L'option de surallocation exercée partiellement, a par ailleurs résulté en la cession par les actionnaires actuels de la Société de 396 898 actions existantes de la Société, au prix de l'introduction, soit un montant de 2.758.441,10 €.

Concomitamment, les OCA 1 souscrites par Unexo et Force 29 en novembre 2018 ont fait l'objet d'une conversion. Les OCA 2 souscrites par Unexo et Force 29 en novembre 2018 ont, quant à elle, été remboursées en décembre 2021, comme annoncé lors de l'introduction en bourse.

2.1.5 Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du conseil d'administration en date du 18 janvier 2022, la société Entech a attribué 140.000 actions ordinaires existantes ou à émettre sous condition de présence au profit des salariés de la société en poste au 18 janvier 2022 étant précisé que le nombre d'actions gratuites attribuées à chacun d'eux varie en fonction de leur ancienneté à cette même date.

2.2 Activité

Entech enregistre au 31 mars 2022 un chiffre d'affaires annuel de 20,8 M€, à comparer à 9,4M€ sur l'exercice précédent, soit une croissance de +121%. Comme annoncé en janvier, Entech dépasse l'objectif de chiffre d'affaires affiché lors de son introduction en Bourse, avec une forte croissance sur les 3 segments d'activité. Dans un environnement marqué par des tensions persistantes sur les approvisionnements, Entech atteint également son objectif d'EBITDA annuel à l'équilibre.

CA par segment (en K€)	31/03/2022	%	31/03/2021	%	Var. N/ N-1
Production	10 935	52,5%	3 868	41,0%	183%
Stockage	9 348	44,9%	5 433	57,6%	72%
Hydrogène	530	2,5%	127	1,3%	317%
TOTAL	20 812	100,0%	9 428	100,0%	121%

Croissance forte sur chacun des 3 segments d'activité

L'activité de **stockage** bénéficie à la fois de la forte dynamique des projets on-grid, essentiellement sur les réseaux domestiques (8,5 M€), et de la reprise progressive des projets offgrid à l'international (1,0 M€) permise par la levée des restrictions de déplacement liées à la crise sanitaire.

L'activité de **production** (conception et installation de centrales photovoltaïques), qui représente 53% du CA, est constituée à 77% de grands projets de centrales au sol (d'une puissance installée de 5 MWc et plus). La forte dynamique commerciale sur ce segment permet d'enregistrer un chiffre d'affaires multiplié par 2,8 sur l'exercice.

L'activité **hydrogène** est principalement liée au projet initié au cours de l'exercice précédent, avec des avancées significatives réalisées au cours de l'année.

Augmentation de la taille des projets

La taille des projets, levier de croissance et de rentabilité, a significativement augmenté au cours de l'exercice : la taille moyenne des prises de commandes est ainsi passée de 775 k€ en 2020/2021 (exercice clos au 31 mars 21) à 1 474 k€ en 2021/2022 pour les projets de stockage et de 930 k€ à 1 340 k€ pour les centrales photovoltaïques.

Cette augmentation de la taille des projets est liée à une visibilité croissante et l'excellente réputation d'Entech sur les marchés de la production et du stockage d'énergies renouvelables, mais aussi à la qualité des prestations assurées et à la réussite des projets réalisés pour de grands opérateurs énergéticiens, qui refont ainsi appel à Entech sur leurs projets ultérieurs.

2.3 Résultats

Résultats (en milliers d'€)	2021/2022 12 mois	2020/2021 12 mois	Var.
Chiffre d'affaires	20 812	9 428	11 384
Production stockée	169		169
Production immobilisée	1 852	332	1 520
Production de l'exercice	22 833	9 760	13 073
Achats de matières premières et autres approv.	13 434	5 128	8 306
Variation de stock (matières premières et autres approv.)	-1 930	60	-1 990
Achats études et sous-traitance	5 239	1 955	3 284
MARGE BRUTE GLOBALE	6 090	2 617	3 473
MARGE BRUTE GLOBALE en % du Chiffre d'affaires	29,3%	27,8%	1,5%
Autres achats et charges externes (1)	1 880	1 061	819
VALEUR AJOUTEE	4 210	1 556	2 654
+ Subventions d'exploitation	24	312	-287
- Impôts, taxes et versements assimilés	96	59	37
- Salaires et traitements & Intérim (2)	3 162	2 135	1 027
- Charges sociales	892	467	426
EBE	84	-793	877
EBE en % de la production	0,4%	-8,1%	8,5%
+ Autres produits	3	5	-1
- Autres charges	30	17	13
EBITDA	57	-805	863
EBITDA en % du Chiffre d'affaires	0,3%	-8,5%	8,8%
+ Reprises sur dépréciations, provisions et amort.	3		3
- Dotations aux amortissements	532	520	13
- Dotations aux provisions		3	-3
RESULTAT D'EXPLOITATION	-472	-1 328	857
+ Produits financiers	247	78	169
- Charges financières	256	245	11
RESULTAT COURANT	-481	-1 495	1 014
RESULTAT COURANT en % du Chiffre d'affaires	-2,3%	-15,9%	13,5%
+ Produits exceptionnels	566	645	-78
- Charges exceptionnelles	139	226	-87
RESULTAT EXCEPTIONNEL	427	418	9
Impôts sur les bénéfices	224	-578	803
RESULTAT NET	-278	-498	220
RESULTAT NET en % du Chiffre d'affaires	-1,3%	-5,3%	3,9%

(1) Hors études et sous-traitance (analysée en marge brute), intérim (analysée avec Salaires et traitements) et incluant les transferts de charges externes.

(2) Intègrent l'intérim et les transferts de charges de personnel.

MARGE BRUTE

Au 31 mars 2022, le taux de marge brute s'établit à 29,3% du chiffre d'affaires contre 27,8% au 31 mars 2021 dans le contexte de tensions sur les prix des approvisionnements évoqués en 2.2.

L'achat d'études et le recours à la sous-traitance s'établit à 5 239 k€ au 31 mars 2022, soit 25,2% du chiffre d'affaires contre 1 955 k€ au 31 mars 2021, soit 20,7% du chiffre d'affaires. La société a recours à de la sous-traitance de capacités dans le cadre notamment d'installation et de câblage de centrales photovoltaïques et à de la sous-traitance de compétences (entreprises spécialisées en soudure, chaudronnerie, etc.).

EBITDA

Au 31 mars 2022, l'EBITDA est de 57 k€, soit 0,3% du chiffre d'affaires. Au 31 mars 2021, il s'établissait à -805 k€, soit -8,5% du chiffre d'affaires, soit une amélioration de +863 k€ en 12 mois.

Masse salariale

Pour permettre la progression de son activité, la société maintient ses efforts de structuration par l'intégration de nouvelles compétences sur ses métiers. L'évolution de la masse salariale s'établit comme suit sur les 12 derniers mois :

EFFECTIF MOYEN	31/03/2022	31/03/2021
Cadres	39	25
ETAM	33	25
Total	72	50

35 recrutements ont été effectués durant cet exercice et ont porté notamment sur des profils ingénieurs pour le Bureau d'Etudes, des chefs de chantier, des chefs de projets, des business managers et business developpers. Entech continue également de se doter de profils managériaux avec, entre autres, l'arrivée d'un directeur stratégie et innovation.

Charges de personnel (en milliers d'€)	2021/2022 12 mois	2020/2021 12 mois
Chiffres d'affaires	20 812	9 428
Salaires et traitements & Intérim	3 162	2 135
Charges sociales	892	467
Charges de personnel	4 054	2 602
Charges de personnel en % du chiffre d'affaires	19,5%	27,6%

Sur l'exercice 2021/2022, les charges de personnel (yc intérim et après déduction des transferts de charges de personnel) représentent 19,5% du chiffre d'affaires contre 27,6% sur l'exercice annuel précédent.

Achats et charges externes

Achats et Charges Externes (en milliers d'€)	2021/2022 12 mois	2020/2021 12 mois
Chiffres d'affaires	20 812	9 428
Achats non stockés	218	94
Locations immobilières et charges locatives	391	80
Locations matériels	101	103
Primes d'assurances	146	55
Honoraires et frais d'actes	323	184
Commissions sur ventes	0	98
Frais de déplacement, missions et réceptions	326	201
Services bancaires	82	70
Divers	325	202
Transfert de charges	-31	-27
Total Achats et Charges Externes	1 880	1 061
Achats et Charges Externes en % du chiffre d'affaires	9,0%	11,3%

Les achats et charges externes (hors sous-traitance analysée en Marge Brute et Intérim analysé en Charges de personnel) représentent 9,0% du chiffre d'affaires contre 11,3% au cours de l'exercice annuel précédent.

Cette diminution est essentiellement imputable aux dépenses liées à l'absence de nouveau contrat de location de matériels, la non-réurrence des commissions sur ventes, la baisse relative des frais de déplacement (1,6% du chiffre d'affaires contre 2,1% en N-1) et des honoraires (1,6% du chiffre d'affaires contre 2,0% en N-1).

Il est à noter que les locations immobilières et charges s'élèvent à 391 k€ (contre 80 k€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021) et intègrent essentiellement le loyer versé à la SCI Menez Prat Kemper pour les bâtiments occupés depuis mars 2021 sur une base de 380 k€ annuels.

3 Examen de la situation financière

Au 31 mars 2022, les fonds propres s'élevaient à 26,8 M€ pour un montant de dettes financières de 10,5 M€.

La trésorerie, nette de dettes financières, ressort à 7,5 M€.

Entech bénéficie ainsi de moyens financiers et d'un levier de dette conséquents pour financer ses fortes ambitions de développement.

Bilan (en milliers d'€)	03/2022	03/2021	Var. %
Actif Immobilisé	4 042	2 505	61,4%
Actif Courant	41 436	14 819	179,6%
dont trésorerie et équivalent	17 939	1 781	907,3%
TOTAL ACTIF	45 478	17 324	162,5%
Capitaux Propres	26 839	2 706	891,9%
Autres Fonds Propres	484	548	-11,7%
Provisions	0	115	-100,0%
Dettes Financières	10 460	10 115	3,4%
Dettes d'Exploitation	7 695	3 839	100,4%
TOTAL PASSIF	45 478	17 324	162,5%

L'actif immobilisé progresse de 2 505 k€ à 4 042 k€ (soit +1 538 k€) du fait notamment de l'immobilisation en-cours, d'une part, du projet de R&D POGRA (Positive Grid Area) à hauteur de 1 455 k€.

L'actif courant (voir ci-dessous) progresse de 26 617 k€ du fait, d'une part, de la progression de l'activité et, d'autre part, de l'augmentation de la trésorerie disponible à la suite de l'augmentation de capital réalisée en octobre 2021.

en milliers d'euros	03/2022	03/2021	Var. %
Matières premières, approvisionnements	2 109	179	1079,2%
En-cours de production de biens	169		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 568	1 398	12,1%
Clients et comptes rattachés	17 492	9 562	82,9%
Autres créances	2 040	1 843	10,7%
Disponibilités et VMP	17 939	1 781	907,3%
Charges constatées d'avance	119	56	113,5%
Actif Courant	41 436	14 819	179,6%

Cela se matérialise par une hausse de 7 930 k€ du poste clients et comptes rattachés en lien avec l'avancement des projets en cours au 31 mars 2022. Les autres créances sont composées de produits à recevoir à hauteur de 1 590 k€ (essentiellement des subventions) et du produit à recevoir au titre du CIR 2021 à hauteur de 280 k€.

Les dettes financières (voir ci-dessous) progressent de 345 k€ essentiellement du fait de la souscription en septembre 2021 d'un emprunt obligataire convertible en actions auprès d'Épopée Gestion pour un montant de 3 000 k€, comme évoqué dans les faits marquants. Cette augmentation de l'endettement financier est cependant compensée par les échéances de remboursements d'emprunts bancaires (1 201 k€), le remboursement de l'emprunt obligataire OCA2 (500 k€) et la conversion de l'emprunt obligataire OCA1 (500 k€), soit une diminution globale de 2 202 k€.

en milliers d'euros	03/2022	03/2021	Var. %
Emprunts obligataires convertibles	3 000	1 000	199,9%
Emprunts auprès d'établissements de crédit	7 460	8 663	-13,9%
Concours bancaires courants	0	451	-100,0%
Dettes Financières	10 460	10 115	3,4%

Les dettes d'exploitation (voir ci-dessous) progressent de 3 821 k€ du fait de la progression de l'activité.

en milliers d'euros	03/2022	03/2021	Var. %
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	109	-100,0%
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 512	2 330	50,8%
Dettes fiscales et sociales	2 084	759	174,4%
Autres dettes	7	3	126,3%
Produits constatés d'avance	2 058	638	222,5%
Dettes d'Exploitation	7 661	3 839	99,5%

L'évolution des dettes fournisseurs et comptes rattachés (+1 183 k€) est corrélée à l'évolution de l'activité. L'évolution des dettes fiscales et sociales (+1 324 k€) est essentiellement liée à la TVA sur la provision pour Factures à Emettre.

4 Description des faits marquants survenus après la clôture de l'exercice écoulé

Conflit Ukraine – Russie

L'impact du conflit sur l'activité de la société est jugé non significatif.

Conversion en Actions de l'Emprunt Obligataire OCA09-2021

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du Président Directeur Général en date du 7 avril 2022, la société Entech a constaté la conversion automatique des OCA09-2021 d'un montant de 3 000 000 € en actions ordinaires et l'augmentation corrélative du capital et la modification corrélative des statuts.

Cession des titres GEPS TECHNO

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2022, la société Entech a procédé à la cession de sa participation dans la société GEPS TECHNO dont elle détenait 1,66% du capital social. Le prix de cession est de 250 674€.

5 Filiales et participations

Au jour du présent rapport, la société détient les participations suivantes :

- SAS WEST AIR : 15 800 € (15,04 % du capital), dépréciés à 100 % ;
- SAS ATL EN TIC : 5 000 € (20 % du capital) ;
- FINISTERE MER VENT : 100 € (0,02 % du capital).

6 Salariés

Evolution des effectifs d'Entech et masse salariale

CATEGORIE	31/03/2021	31/03/2022	Var.
OPERATIONS	38	62	24
DIRECTION	4	4	-
COMMERCE ET MARKETING	3	7	4
SERVICES TRANSVERSES	5	10	5
QUALITE	-	2	2
Total général	50	85	35

Entech compte au 31 mars 2022 un effectif de 85 personnes.

La masse salariale (y compris charges sociales) s'élève à 4 054 k€ au 31 mars 2022 contre 2 602 k€ au 31 mars 2021, soit une augmentation de 55,8%.

Actionnariat salarié

Nous vous informons que le personnel salarié de la Société ne détenait, au dernier jour de l'exercice et dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'article L.225-102 du Code de commerce, aucune participation au capital de la Société.

Les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L.225-177 à L.225-186 (options de souscription ou d'achat d'actions) font l'objet d'un rapport spécial établi conformément à l'article L.225-184 du Code de commerce.

7 Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élevaient au 31 mars 2022 à la somme de 293 k€ et ont fait l'objet d'une demande de remboursement en juillet 2022.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élevaient au 31 mars 2021 à la somme de 578 k€ et ont fait l'objet d'un remboursement en novembre 2021.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés au poste Impôts sur les Sociétés dans le compte de Résultat.

8 Evolution prévisible - objectifs

Fort de son savoir-faire et de ses compétences transverses en matière notamment de conversion et de pilotage intelligent de l'énergie et afin de profiter de la croissance du marché, la Société ambitionne de devenir l'un des leaders européens de la conception et de l'installation de centrales photovoltaïques, du stockage de l'énergie renouvelable et de solutions de production et de stockage de l'hydrogène vert.

Au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022, la Société a réalisé une croissance de son chiffre d'affaires de 121%, soit un chiffre d'affaires de 20,8 M€.

A l'horizon 2025 (exercice clos le 31 mars 2026), la Société a pour ambition d'atteindre un chiffre d'affaires d'environ 130 M€ et une marge d'EBITDA de l'ordre de 20% s'appuyant sur plusieurs facteurs :

- Economies d'échelles réalisées sur les achats grâce à une montée en puissance des volumes. Les commandes émises par ENTECH seront plus significatives vis-à-vis de ses fournisseurs et son pouvoir de négociation des prix sera amplifié ;
- Les nombreux projets R&D dans lesquels la Société investit vont rentrer en fonctionnement au fur et à mesure générant des avancées technologiques et permettant des progrès dans la réalisation des projets ;
- Amélioration croissante de la standardisation et de l'industrialisation des processus internes de la Société et des processus externes d'exécution des projets.

L'accélération du chiffre d'affaires a été possible grâce à trois principales actions qui seront également les piliers de la croissance à venir :

8.1 Accélérer le déploiement commercial et renforcer les programmes de formation

La Société a notamment :

- renforcé sa force commerciale avec le recrutement de 3 personnes, ce qui a fait passer la force commerciale de 4 à 7 personnes. Ces nouvelles ressources permettent à la Société d'intensifier la prospection à la fois auprès des clients existants et auprès de nouveaux clients potentiels et renforceront sa capacité à répondre aux appels d'offres.
- intensifié ses efforts en communication et marketing pour accompagner et soutenir la force commerciale et la capacité à recruter, à travers principalement :
 - des campagnes de communication locales, mettant en avant les savoir-faire de la Société ainsi que les intérêts à rejoindre ses équipes ;
 - une démarche marketing produits autour des trois activités et du logiciel commun et développement du *branding* associé ;
 - la réalisation de supports digitaux : vidéos des projets, reportage, interviews clients, interviews collaborateurs, adaptation du site internet aux différents marchés ciblés ;
 - l'organisation d'événements lors des étapes clés des projets ;

- la participation aux évènements spécialisés du secteur des énergies renouvelables et de l'hydrogène, en France et à l'international, à destination des prospects, clients et potentiel collaborateurs.
- ouvert deux bureaux en France pour augmenter sa présence et son maillage. La création de ces bureaux correspond à la volonté de la Société de s'implanter au sein des bassins d'emploi facilitant le recrutement et d'être au plus près de ses clients et des acteurs du secteur. La Société a ainsi ouvert des bureaux à Lyon et à Vannes au cours de l'exercice clos au 31 mars 2022. La Société a recruté des équipes projets et commerciales qui auront pour mission d'aborder les principales zones géographiques prioritaires dans lesquelles des cibles de clientèle ont d'ores et déjà été identifiées par la Société.
- renforcé ses équipes gestion de projets et marketing ainsi que son personnel d'encadrement.
- renforcé ses programmes de formation qui peuvent varier en fonction des domaines d'activités entre 6 et 18 mois afin de permettre à un collaborateur d'être pleinement opérationnel, étant précisé que la Société envisage la création de programmes de formation internes pour ses collaborateurs. Ce dispositif d'accompagnement a vocation à développer la productivité des équipes et représente ainsi un des leviers identifiés par la Société pour améliorer la marge sur projet.

8.2 Consolidation de l'avance technologique à travers une politique de R&D active

L'ingénierie et l'innovation sont au cœur de la proposition de valeur de la Société avec environ 60% des effectifs représentés par des ingénieurs.

Afin de pérenniser son avance technique et technologique, la Société prévoit de continuer de renforcer son équipe R&D par principalement des profils spécialisés dans les domaines suivants : informatique industrielle, web design, data science, système hydrogène, thermique et système électrique.

La Société entend poursuivre son activité de R&D principalement sur les axes suivants :

- Accélérer le développement des fonctionnalités logicielles :
 - Développer les fonctions apprenantes, capitaliser sur les *big data* récoltées sur le parc en exploitation,
 - Développer les fonctionnalités de maintenance prédictive pour pousser la performance des équipements sur la durée d'exploitation pour maximiser les bonifications,
 - Intégrer les nouveaux usages : lien avec les infrastructures de mobilité décarbonée, monétique et plateforme de valorisation des flux d'énergie.
- Accélérer le développement, standardiser et industrialiser les produits liés à l'activité de production et utilisation d'hydrogène vert ;
- Accélérer le développement, standardiser et industrialiser les produits liés à la mobilité électrique : infrastructure de recharge, systèmes de propulsion et alimentation mobile, pour les domaines terrestre et naval ;
- Intégrer les technologies futures d'électronique de puissance.

Enfin, la Société a la volonté d'anticiper les évolutions et les besoins des différents marchés, tout en maintenant une veille technologique active et en participant à des projets innovants dans des domaines fondamentaux qui pourront apporter un avantage compétitif fort dans le futur.

Tous ces développements feront l'objet d'une évaluation et pourront être protégés au travers de dépôt de brevets.

8.3 Consolidation de sa place dans la chaîne de valeur en co-développant des projets

La Société ambitionne d'intervenir régulièrement en qualité de co-développeur sur la totalité du processus de projets photovoltaïques, de stockage ou d'hydrogène et de livrer des projets clés en main à ses clients. La Société intervient d'ores et déjà à ce jour dans un projet de ce type, en qualité de co-développeur avec Énergies en Finistère dans le cadre d'un projet d'exploitation d'un parc photovoltaïque dans l'ancienne décharge de Kerjéquel, à Quimper.

Compte tenu de sollicitations pour co-développer des projets, la Société envisage d'étudier de nouvelles opportunités. Pour ce faire, elle entend répondre favorablement aux sollicitations d'acteurs institutionnels de territoire et de développeurs-opérateurs privés afin de mutualiser une démarche de développement de projets. Des sociétés seront créées par la Société et les acteurs institutionnels de territoire ou les développeurs-opérateurs privés pour chaque projet de co-développement.

L'activité de co-développement présente un certain nombre d'avantages pour la Société :

- se positionner très en amont sur l'intégralité du projet,
- gagner en visibilité sur l'activité de construction clé-en-main,
- générer des revenus récurrents à travers l'exploitation des centrales,
- générer des revenus récurrents à travers une rémunération sur les performances ou directement sur la vente d'énergie ou de service en étant intégré à la société d'exploitation.

Grâce aux fonds levés lors de l'introduction en bourse, la Société envisage d'ores et déjà la participation à une centaine de projets de co-développement sur les 5 prochaines années de façon linéaire, étant précisé qu'il s'agit d'opérations mobilisant des investissements importants. A titre d'exemple, la Société estime que l'investissement en capitaux propres pour un projet de co-développement de centrale photovoltaïque d'un montant total compris entre 1 M€ et 5 M€ varie entre 100 et 200 k€.

L'atteinte des trois grands objectifs présentés ci-avant requiert la mise en œuvre de moyens qui seront affectés par ordre de priorité :

- au financement du besoin en fonds de roulement de la Société inhérent à son activité ;
- aux plans de recrutements concernant le renforcement de l'équipe Innovation pour conserver l'avance technologique dont dispose aujourd'hui la Société, le renforcement de l'équipe commerciale pour adresser de nouveaux clients sur de nouveaux marchés, la croissance des équipes de chefs de projets et enfin, la consolidation de quelques fonctions support (Fonction finance et RH notamment) ;
- au financement du co-développement via notamment des études techniques et de faisabilité et le recrutement de business développeurs et de gestionnaires de projet.

9 Activité de la Société en matière de Recherche et Développement

Les activités de notre société en matière de recherche et développement au cours de l'exercice ont principalement porté sur le projet POGRA (Positive Grid Area) permettant le développement d'un modèle de smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement. Ce projet est toujours en cours au 31 mars 2022.

Les activités de la société en matière de recherche et développement se sont matérialisées au cours de l'exercice par la comptabilisation de 1 852 047 € au titre de la production immobilisée.

10 Affectation du résultat annuel

Nous vous proposerons lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2022 se soldant par une perte de 277 613 €.

L'affectation du résultat de notre Société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposerons de décider d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2022 au poste « Autres réserves », qui serait ainsi ramené de 582 229 € à 304 616 €.

11 Montant des dividendes distribués au titre des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le tableau ci-après fait état du montant des dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices de la société, ainsi que de leur éventuelle éligibilité à la réfaction de 40 % résultant des dispositions de l'article 158 3-2° du Code général des impôts bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Exercice clos le	Revenus éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI		Revenus non éligibles à la réfaction résultant de l'article 158-3-2° du CGI	
	Dividendes	Autres revenus	Dividendes	Autres revenus
31.03.2021	- €	- €	- €	- €
31.03.2020	71 905 €	- €	- €	- €
31.03.2019	500 000 €	- €	- €	- €

12 Résultats des 5 derniers exercices

RESULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES	31/03/2018	31/03/2019	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022
Capital Social	200 000,00 €	2 002 080,00 €	2 002 080,00 €	2 002 080,00 €	2 819 897,60 €
Nombre d'actions ordinaires	20 000	20 855	20 855	20 855	14 099 488
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	1 710	1 710	1 970	503 655
Par conversion d'obligations		1 710	1 710	1 710	431 655
Par exercice de droits de souscription				260	72 000
Chiffre d'affaires hors taxes	2 858 284 €	4 212 405 €	6 330 419 €	9 428 260 €	20 812 203 €
Résultat avant impôts, participation des salariés et dot. aux amort. et prov.	1 692 203 €	1 218 965 €	1 047 166 € -	527 630 €	363 484 €
Impôts sur les bénéfices	185 517 €	85 624 € -	727 362 € -	578 466 €	224 285 €
Participation des salariés due au titre de l'exercice	- €	- €	- €	- €	- €
Résultat après impôts, participation des salariés et dot. aux amort. et prov.	1 848 449 €	761 987 €	719 054 € -	498 085 € -	277 613 €
Résultat distribué	- €	500 000 €	71 905 €	- €	- €
Effectif moyen	14	23	38	50	72
Montant de la masse salariale de l'exercice	513 834 €	1 117 242 €	1 573 183 €	2 028 986 €	3 008 264 €
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	97 971 €	220 746 €	332 193 €	466 958 €	892 480 €

13 Information sur les conséquences environnementales de l'activité de la Société

RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

Engagement des instances de gouvernance

Dans sa démarche de structuration de l'entreprise, Entech a décidé de se doter d'instances de gouvernance les plus équilibrées possible, tant sur la parité hommes / femmes que sur la représentation de membres internes et externes à l'entreprise. Par cette volonté, le pilotage de l'entreprise s'enrichit des expériences, des cultures et des sensibilités différentes qui composent le conseil d'administration.

Les sujets RSE sont traités au plus haut niveau et des indicateurs de performances non financières sont suivis au sein du conseil d'administration. Ainsi une évaluation ESG est effectuée tous les ans afin de mesurer l'efficacité des actions RSE menées et de positionner Entech par rapport aux entreprises de structure similaire. Ce rapport évalue la société à 77/100, ce qui correspond à un niveau de performance « Exemple ».

Des sondages de satisfaction salariés sont réalisés à intervalle régulier afin de relever les opportunités d'amélioration des conditions de travail. Les résultats de ces sondages sont analysés par les instances de direction qui définissent les objectifs à atteindre pour augmenter le bien-être au travail de tous les salariés Entech.

Vis-à-vis des parties prenantes, les dirigeants d'Entech ont pris des engagements en matière d'éthique des affaires. L'entreprise Entech est signataire du Global Compact et ne pratique aucun lobbying. Les dirigeants ont été formés aux risques liés aux pratiques non responsables.

Valorisation du capital humain

Entech est une entreprise en pleine croissance, accompagnée par une forte activité de recrutement. Une charte de la diversité a été signée par les dirigeants et tous les collaborateurs intervenants dans la sélection des candidats et la gestion des carrières des salariés afin de ne pratiquer aucune discrimination qu'elle soit fondée sur le patronyme, l'origine géographique, l'origine sociale, le handicap, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les mœurs, la situation familiale, les caractéristiques génétiques, les opinions politiques, les activités syndicales ou mutualistes, les convictions religieuses, l'apparence physique, l'état de santé, l'état de grossesse.

Entech cherche à refléter la diversité de la société dans l'effectif de l'entreprise, et communique en faveur de la non-discrimination et de la diversité.

La sécurité des salariés de l'entreprise est une priorité pour Entech. Pour l'assurer, Entech travaille activement sur la prévention des risques au travers du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et de plan de prévention spécifique à chaque chantier dont Entech a la responsabilité, et également par la réalisation d'audits réguliers permettant de relever les opportunités d'amélioration des conditions de travail. Afin de valider cette démarche, Entech s'est engagé dans une certification MASE.

L'entreprise a la volonté d'assurer à ses collaborateurs un équilibre vie privée / vie professionnelle ainsi qu'un bien-être au travail permettant un épanouissement personnel. A ce titre, une charte de télétravail a été signée avec les

représentants du personnel. Des activités extra-professionnelles, telles que le yoga ou le badminton, sont également proposées et facilitées par Entech.

Entech évoluant dans un domaine en pleine mutation, l'entreprise déploie un programme de développement des compétences des salariés baptisé la « Entech Academy », pour accompagner ces changements et enrichir les compétences de ses collaborateurs qui peuvent ainsi se projeter durablement dans l'entreprise.

Protection de l'environnement

Le développement des énergies renouvelables est la raison d'être d'Entech. Le bâtiment du siège de l'entreprise est représentatif de l'engagement de l'entreprise dans ce domaine : c'est un bâtiment passif, sur-capacitaire en énergie grâce à la surface de panneaux solaires couvrant le toit.

La production d'énergie du bâtiment permet également la recharge des véhicules électriques de l'entreprise, et de ceux des collaborateurs, à titre gracieux.

Entech encourage le vélo/travail en indemnisant les salariés en fonction des kilomètres parcourus pour venir à vélo au travail. Pour encourager cette pratique, des vélos sont mis à disposition des salariés qui souhaitent se lancer.

De nombreuses autres actions, telles que l'éco-pâturage ou la récupération des eaux de pluie pour l'entretien des espaces verts, le tri de tous les déchets de l'entreprise, au siège ou sur les chantiers, ou la dématérialisation des fiches de paie, s'inscrivent dans la démarche générale d'Entech sur la minoration de son impact sur l'environnement.

Un bilan carbone de niveau 3 et une analyse complète du cycle de vie des produits sont engagés pour identifier et hiérarchiser les axes d'amélioration des stratégies Entech sur la réduction de son empreinte sur l'environnement.

Toutes ces démarches sont validées par la certification ISO 14001 déjà obtenue et la démarche de certification MASE en cours.

Actions sociales et solidaires

Acteur des énergies renouvelables, Entech s'est proposé pour être un point de collecte PV Cycles des panneaux solaires hors d'usage de la région de Quimper afin de les faire entrer dans la filière de recyclage. Toute personne, professionnel ou particulier, peut ainsi venir déposer des panneaux au siège de l'entreprise. Ces panneaux sont ensuite pris en charge et recyclés par l'association « PV Cycles ».

Entech s'engage dans des opérations ponctuelles, comme la collecte de biens de première nécessité au moment de la guerre en Ukraine, ou la participation au financement d'un minibus pour les réfugiés ukrainiens de la région de Quimper.

14 Informations relatives à l'actionnariat

14.1 Répartition du capital et des droits de vote

Au 31 mars 2022, le capital est réparti de la façon suivante :

Actionnaires	Nb actions	% dét.	Capital social
SAS ENJOY (1)	6 907 137	48,99%	1 381 427,40 €
SAS MEFASUDE (2)	2 444 325	17,34%	488 865,00 €
SAS UNEXO	472 274	3,35%	94 454,80 €
SAS FORCE 29	200 166	1,42%	40 033,20 €
Public	4 075 586	28,90%	815 117,20 €
Total	14 099 488	100,00%	2 819 897,60 €

(1) Société détenue par Christopher FRANQUET à l'exception d'une action détenue par sa conjointe.

(2) Société détenue par Laurent MEYER à l'exception d'une action détenue par sa conjointe.

14.2 Pactes d'actionnaires

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de contrôle de la Société.

14.3 Programme de rachat d'actions (descriptif du programme de rachat d'actions)

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par la société dans le cadre des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce

Le Conseil d'administration a été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat des actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social.

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 39 077
- Cours moyen des achats : 6,84 €
- Nombre d'actions vendues : 22 631
- Cours moyen des ventes : 6,83 €

Au 31 mars 2022, la société détenait 16 447 actions propres (soit 0,12% du capital) dont la valeur évaluée au cours de clôture (6,66 €) s'établit à 109 537,02 €.

La société détenait également 87 181,72 € en espèces à cette date sur le compte de liquidité.

100% des acquisitions effectuées au cours de l'exercice écoulé (soit 39 071 actions représentant 0,28 % du capital), l'ont été pour répondre à l'objectif d'animation du titre. A cet effet, la société Entech a signé un contrat de liquidité le 29 octobre 2021 avec la société Portzamparc. Il est indiqué que lors de la mise en œuvre de ce contrat, 200 000 € en espèces ont été affectés au compte de liquidité.

L'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021 expirant le 4 décembre 2022, il est proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la renouveler dans les conditions décrites ci-après.

Nouveau programme de rachat d'actions

- **Titres concernés** : actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé** : 10% du capital, étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité.

- **Prix maximum d'achat** : 25 euros

- **Montant maximal du programme** : 36 327 850 euros

- **Modalités des rachats** : les achats pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. Ces opérations ne pourront pas être effectuées en période d'offre publique.

- **Objectifs** :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action ENTECH par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du Groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 4 juin 2021 dans sa dix-huitième résolution à caractère extraordinaire.

- **Durée de programme** : 18 mois à compter de l'assemblée générale du 6 septembre 2022 soit jusqu'au 6 mars 2024.

14.4 Evolution du cours de l'action Entech (mnémonique ALESE)

Au 31/03/2022 :

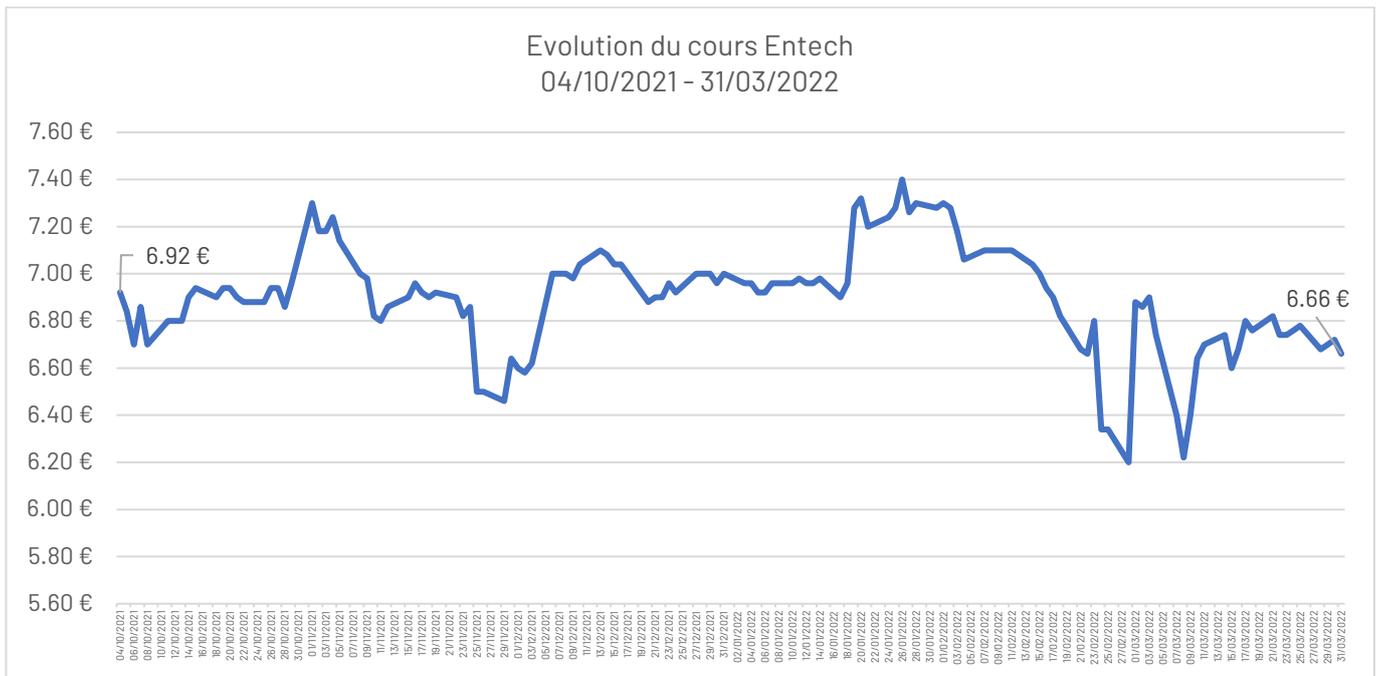
- Cours : 6,66 €
- Capitalisation : 93,9 M€

Appartenance aux indices :

- EN G ALL-SHARE GR,
- EN G ALL-SHARE NR,
- EN GROWTH ALLSHARE,
- EN TECH CROISS GR,
- EN TECH CROISS NR,
- EN TECH CROISSANCE

Mémento de l'actionnaire :

- Code ISIN : FR0014004362
- Tucker : ALESE
- Code Reuters : ALESE.PA
- Nombre de titres : 14 099 488
- Marché : EURONEXT GROWTH PARIS



14.5 Opérations sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leurs sont étroitement liées réalisées au cours du dernier exercice

Aucune opération sur titres des mandataires sociaux, des responsables de haut niveau et des personnes qui leur sont étroitement liées n'a été déclarée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022.

14.6 Prises de participation de 5, 10, 20, 33.33, 50, 66.66 % du capital ou des droits de vote ou prise de contrôle

Néant.

14.7 Action d'autocontrôle et participations croisées

Nous vous rappelons que les sociétés dans lesquelles nous détenons des participations ne détiennent aucune part du capital de notre société. De même, notre société ne détient aucune part du capital de l'un de ses actionnaires personnes morales.

Enfin aucune des sociétés que notre société contrôle directement ou indirectement ne détient une participation dans le capital de notre société.

14.8 Avis de détention de plus de 10% du capital d'une autre société par actions

Néant.

14.9 Prêts interentreprises

Néant

14.10 Principaux risques et incertitudes

Risque de liquidité

Depuis sa création, la Société a financé sa croissance par un renforcement de ses fonds propres par voie d'augmentations de capital, d'obligations convertibles en actions, d'obtention d'aides publiques à l'innovation

(subventions d'investissement, subventions d'exploitation, avances remboursables), de remboursement de créances de Crédit d'Impôt Recherche et Innovation et d'emprunts bancaires.

La Société n'est pas exposée à un risque de liquidité résultant de la mise en œuvre éventuelle de clauses de remboursement anticipé d'emprunts bancaires.

La Société anticipe ses besoins de financement et pilote l'évolution de sa trésorerie. Parallèlement, elle anticipe ses besoins et mène un dialogue permanent avec ses partenaires bancaires en vue de gérer les besoins de trésorerie.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022, la Société a réalisé, lors de son introduction en bourse le 4 octobre 2021, une augmentation de capital pour un montant total brut de 25 300 002 €. La Société a également souscrit en septembre 2021 un emprunt obligataire convertible en actions d'un montant de 3 000 000 € auprès du FPCI Epopée Transitions 1.

Malgré des liquidités élevées au 31 mars 2022, la Société maintient un suivi régulier du niveau de ses disponibilités.

Risque de change

La Société est principalement exposée aux impacts de change en dollar (USD) sur ses achats. Compte tenu des volumes d'achat dans cette devise, la Société a mis en place des opérations de couverture afin de protéger son activité contre les fluctuations des taux de change. En outre, la Société dispose de comptes bancaires libellés en dollar (USD).

15 Conventions réglementées et transactions avec des parties liées

Nous vous indiquons qu'aucune nouvelle convention visée par l'article L.225-86 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022 et vous demandons de bien vouloir en prendre acte.

Nous vous indiquons en outre que depuis la date du 31 mars 2022, des conventions de sous-location de locaux ont été conclues le 7 avril 2022 entre Entech et VEPV1 d'une part et entre Entech et E-FACTORY d'autre part. Ces conventions relèvent des articles susvisés et ont été autorisées par le Conseil d'Administration du 6 avril 2022.

16 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

16.1 Modalité d'exercice de la direction générale

La Société est une société anonyme à Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration du 4 juin 2021 a décidé du cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général et a nommé Monsieur Christopher Franquet en qualité de Président Directeur Général jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil du même jour a nommé Monsieur Laurent Meyer en qualité de Directeur Général Délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle tenue en 2024 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

16.2 Composition du Conseil d'administration

En application des dispositions de l'article L 225-37-4 du Code de Commerce, vous trouverez ci-après la composition du Conseil d'administration de notre société, ainsi que la liste des mandats dont étaient titulaires les mandataires sociaux de notre Société durant l'exercice :

Nom	Age	Nationalité	Fonction	Date de nomination	Année d'échéance du mandat (à l'issue de l'assemblée générale annuelle)	Nombre d'actions détenues	Membre indépendant
Christopher Franquet	38	française	Président Directeur Général	04/06/21	2024	7.056.000 ⁽¹⁾	non
Laurent Meyer	35	française	Directeur Général Délégué	04/06/21	2024	2.544.000 ⁽²⁾	non
Patrick Capuano	59	française	Directeur commerce et opérations	04/06/21	2024	0	non
Dominique Druon	58	française	n/a	04/06/21	2024	0	oui
Claire Lajoie-Mazenc	59	française	n/a	04/06/21	2024	0	oui
Marie de Lauzon	45	française	n/a	04/06/21	2024	144	oui

(1) Actions détenues par la SAS ENJOY détenue à 100% par Christopher Franquet à l'exception d'une action détenue par sa conjointe.

(2) Actions détenues par la SAS MEFASUDE détenue à 100% par Laurent Meyer à l'exception d'une action détenue par sa conjointe.

Il est précisé que la nomination de la société Epopée Gestion en qualité de nouvel administrateur pour une durée de trois années sera soumise à l'approbation de la prochaine assemblée générale annuelle, conformément à ce qui était mentionné dans le Prospectus d'introduction en bourse de la société.

Mandats / fonctions en cours		
Administrateurs	Société	Nature du mandat / fonction
Autres mandats exercés au sein de la Société		
Christopher Franquet	Entech	Président Directeur Général
Laurent Meyer	Entech	Directeur Général Délégué
Patrick Capuano	Entech	Directeur Commerce et opérations
Dominique Druon	n/a	n/a
Claire Lajoie-Mazenc	n/a	n/a
Marie de Lauzon	n/a	n/a
Autres mandats exercés à l'extérieur de la Société		
Christopher Franquet	Enjoy E-Factory	Président E-Factory présidée par la SAS ENJOY, elle-même représentée par son Président, Christopher Franquet
	VEPV1	VEPV1 présidée par la SAS ENJOY, elle-même représentée par son Président, Christopher Franquet
	French Tech Brest + GEPS Techno Technopole Quimper-Cornouaille Finistère Mer Vent	Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur

Mandats / fonctions en cours		
Administrateurs	Société	Nature du mandat / fonction
Laurent Meyer	Mefasude	Président
	E-Factory	Le directeur général de E-Factory est la SAS Mefasude, elle-même représentée par son Président, Laurent Meyer
	VEPV1	Le directeur général de VEPV1 est la SAS Mefasude, elle-même représentée par son Président, Laurent Meyer
Patrick Capuano	n/a	n/a
Dominique Druon	Clayens	Membre indépendante du conseil de surveillance (depuis décembre 2019)
Claire Lajoie-Mazenc	Aliath	Présidente depuis 2011
	Comité National Français du CIGRE	Administratrice
	SEE	Administratrice
	Club Stockage et Nouveaux Moyens de Production	Présidente
	IEEE France Section	Présidente
	Association Européenne pour le Stockage d'Énergie (EASE)	Administratrice
	WePower	Membre du Comité Exécutif de WePower, organisation créée par la Banque Mondiale et la Banque Asiatique de Développement pour l'Asie du Sud.
Marie de Lauzon	Boston Ltd	Administratrice
	2CRSI London Ltd	Administratrice

Mandats ayant été exercés au cours des 5 derniers exercices et ayant cessé à ce jour		
Administrateurs	Société	Nature du mandat
Autres mandats ayant été exercés <u>au sein</u> de la Société		
Christopher Franquet	Entech SE SAS	Président
Laurent Meyer	Entech SE SAS	Directeur Général
Patrick Capuano	n/a	n/a
Dominique Druon	n/a	n/a
Claire Lajoie-Mazenc	n/a	n/a
Marie de Lauzon		
Autres mandats ayant été exercés <u>à l'extérieur</u> de la Société		
Christopher Franquet	Westair SAS	Administrateur
Laurent Meyer	n/a	n/a
Patrick Capuano	n/a	n/a
Dominique Druon	LE BELIER	Administratrice indépendante, membre du comité d'audit et du comité de nomination/rémunération (2015-2020)
	APRIL	Administratrice indépendante, présidente du comité de nomination /rémunération et membre du comité stratégique (2013-2019)
		Administratrice indépendante (2017-2019)
	SCHUMACHER	
Claire Lajoie-Mazenc	n/a	n/a
Marie de Lauzon	Voltalia Greece SA	Administratrice
	2CRSI SA	Administratrice
	2CRSI SA	Directrice Générale Déléguée
	Gamestream SAS	Administratrice (représentante de 2CRSI SA)

17 Délégation en matière d'opération sur le capital en cours de validité et utilisation sur l'exercice

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées par l'Assemblée Générale du 4 juin 2021 au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Plafond autorisé	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022	Prix d'émission des actions
Autorisation d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (17 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.08.2023	2.000.000€ Plafond indépendant	n/a	-
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec maintien du DPS (19 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.08.2023	2.000.000€ pour les actions 50.000.000€ pour les titres de créances Plafonds indépendants	n/a	
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS par offre au public à l'exclusion des offres visées au 1 ^o de l'article L411-2 du code monétaire et financier et faculté d'instituer un délai de priorité (20 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.08.2023	2.00.000€ pour les actions* 50.000.000€ pour les titres de créances**	n/a	(1)
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS par	04.06.2021	04.08.2023	2.00.000€ pour les actions* (Limité à 20% du capital par an) 50.000.000€ pour les titres de créances**	n/a	(1)

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Plafond autorisé	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022	Prix d'émission des actions
une offre visée au 1 ^o de l'article L411-2 du code monétaire et financier (21 ^{ème} résolution)					
Délégation en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec suppression du DPS au profit d'une catégorie de personne ⁽²⁾ (22 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.12.2022*** *	2.000.000€ pour les actions* 50.000.000€ pour les titres de créances**	n/a	(1)
Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires (23 ^{ème} résolution)	04.06.2021	30 jours à compter de la clôture de l'augmentation de capital prévue aux 19 ^{ème} à 22 ^{ème} résolutions de l'assemblée du 4 juin 2021 ****	Dans la limite du plafond de la délégation utilisée et de 15% du montant de l'émission initiale	n/a	-
Autorisation en vue d'augmenter le capital avec suppression du DPS au profit des adhérents d'un PEE (16 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.08.23****	3% du capital social atteint lors de la décision du Conseil d'administration de réalisation de cette augmentation de capital	n/a	Le prix des actions à souscrire sera déterminé conformément aux méthodes indiquées à l'article L. 3332-20 du Code du travail
Autorisation d'émettre des stock-options ⁽³⁾ (24 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.08.2024	10% du capital social au jour de leur attribution par le Conseil ^(x)	n/a	Le prix de souscription et/ou d'achat des actions par les bénéficiaires sera fixé le jour où les options seront consenties par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-177 alinéa 4 du Code de commerce
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions ⁽⁴⁾ (25 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.08.2024	10% du capital social existant au jour de la date de l'attribution par le Conseil ^(x)		-

Nature de la délégation ou de l'autorisation	Date de l'AGE	Date d'expiration	Plafond autorisé	Utilisation au cours de l'exercice clos le 31 mars 2022	Prix d'émission des actions
Autorisation d'attribuer des BSA, BSAANE BSAAR, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personne (26 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.12.2022	10% du capital social existant au jour de la date de l'attribution par le Conseil ^(x)		Moyenne des cours de clôture de l'action, aux cinq séances de bourse précédant le jour de la décision d'émission des bons
Autorisation d'attribuer des BSPCE au profit d'une catégorie de personnes (27 ^{ème} résolution)	04.06.2021	04.12.2022*** *	10% du capital social existant au jour de la date de l'attribution par le Conseil ^(x)		Fixé par le Conseil d'Administration le jour où ces BSPCE seront attribués, et au moins égal au plus élevé des montants suivants : <ul style="list-style-type: none"> soit le prix d'émission des titres lors de toute augmentation de capital réalisée par la Société dans les six mois précédant l'attribution des BSPCE ; soit, à défaut de réalisation d'une telle augmentation de capital, la moyenne des cours de clôture des vingt dernières séances de bourse précédant la date d'attribution des BSPCE

* plafonds communs / ** plafonds communs / (x) plafonds communs

**** Il est précisé qu'il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale Mixte de la Société en date du 6 septembre 2022 de renouveler cette délégation.

- (1) le prix des actions ordinaires émises, sera au moins égal à la moyenne des cours moyens pondérés par les volumes des cinq dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%,
- (2) la catégorie de personne est la suivante : des personnes morales de droit français ou étranger (dont holdings, entités, sociétés d'investissement, fonds communs de placement ou fonds gestionnaires d'épargne collective) ou des personnes physiques chacune présentant la qualité d'investisseur qualifié (au sens de l'article L.411-2 1^o du Code monétaire et financier) et investissant à titre habituel dans des sociétés cotées opérant dans le domaine des énergies renouvelables pour un montant de souscription individuel minimum de 100 000 € par opération ou la contre-valeur de ce montant et avec un nombre d'investisseur limité à 50 ; étant précisé que le Conseil d'administration fixera la liste précise des bénéficiaires au sein de cette catégorie de bénéficiaires ainsi que le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux.
- (3) les bénéficiaires de ces options ne pourront être que d'une part, les salariés ou certains d'entre eux, ou certaines catégories du personnel, de la société Entech et, le cas échéant, des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce ; d'autre part, les mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-185 du Code de commerce
- (4) l'attribution gratuite d'actions pourra être réalisée au profit : des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

18 Rémunération des administrateurs

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 4 juin 2021 a fixé, jusqu'à décision contraire, le montant global annuel de la rémunération à allouer au Conseil d'administration à 30.000 euros.

En outre, le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que cette rémunération ne peut être versée qu'entre les seuls administrateurs indépendants et notamment en fonction de l'assiduité.

19 Permanence des méthodes Comptables

Il n'y a pas eu de modification des méthodes comptables en vigueur.

20 Information sur les délais de paiement

Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients (Annexe 4-1 à l'article A 441-2)	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour indicatif	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	116					38	13					58
Montant total des factures concernées TTC	443 508 €	272 211 €	5 841 €	- €	10 300 €	731 860 €	718 650 €	354 166 €	805 885 €	108 964 €	1 004 078 €	2 991 743 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC	1,70%	1,05%	0,02%	0,00%	0,04%	2,81%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice TTC							3,28%	1,62%	3,68%	0,50%	4,58%	13,66%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre des factures exclues						-						51
Montant total des factures exclues TTC						- €						2 170 482 €
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels			30 jours fin de mois			Délais contractuels			30 jours fin de mois		

Montant total des achats de l'exercice TTC
Chiffre d'affaires de l'exercice TTC

26 026 565 € GL auxiliaire fournisseurs trié sur journal d'achats
21 909 231 € GL auxiliaire clients trié sur journal de ventes

21 Attribution de BSPCE et / ou d'actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux

Néant.

22 Adoption du Code Middlenext

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext tel qu'il a été publié le 13 septembre 2021 (le « Code Middlenext ») depuis l'admission de ses actions sur le marché Euronext Growth Paris, ce code étant disponible notamment sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

La Société se conforme d'ores et déjà à la majeure partie des recommandations du Code Middlenext.

Le tableau ci-dessous présente la position de la Société par rapport à l'ensemble des recommandations édictées par le Code Middlenext à la date du présent rapport annuel :

Recommandations du Code Middlednext 2021	Appliquée	En cours de réflexion	Non appliquée
I. Le pouvoir de « surveillance »			
R1 : Déontologie des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R2 : Conflits d'intérêts	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R3 : Composition du Conseil – Présence des membres indépendants au sein du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R4 : Information des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R5 : Formation des membres du Conseil*	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des Comités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R7 : Mise en place des Comités	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
R8 : Mise en place d'un comité RSE*	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R10 : Choix de chaque membre du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R11 : Durée des mandats des membres du conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
- Durée des mandats adaptées à la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
- Echelonnement des mandats	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
R12 : Rémunérations des membres du Conseil	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R14 : Relations avec les actionnaires	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
II. Le pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise*	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R17 : Préparation de la succession des dirigeants	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R19 : Indemnités de départ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R20 : Régime des retraites supplémentaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
R21 : Stock-options et attributions gratuites d'actions	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R22 : Revue des points de vigilance	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*nouvelles recommandations issues du code Middlednext 2021.

R5 : L'arrêté d'un plan de formation des administrateurs sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil.

R7 et R8 : A ce jour, compte tenu de sa taille, le Conseil d'administration a décidé de ne pas créer, pour le moment, de comité d'audit ni de comité des rémunérations et des nominations. Toutefois, le Conseil a décidé de réunir le conseil sous forme de comité RSE.

R11 : Cette recommandation est partiellement appliquée. En effet, l'échelonnement des mandats ne semble pas adapté au regard de la taille du conseil.

R13 : Une réflexion sur l'évaluation des travaux du conseil a été engagée au cours de l'exercice 2021-2022 et une évaluation des travaux du Conseil sera mise à l'ordre du jour d'un Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022-2023.

R15 : La présentation de la politique mise en œuvre par la Société visant à l'équilibre femmes-hommes et à l'équité à chaque niveau hiérarchique de l'entreprise sera présentée lors d'une prochaine réunion du Conseil. Toutefois, il est précisé qu'à ce jour le Conseil d'administration de la Société est composé de trois femmes et trois hommes. Par ailleurs, tant pour sa composition que pour les différentes strates hiérarchiques de l'entreprise, le Conseil veillera à favoriser un recrutement permettant une représentation équilibrée, source de valeur pour l'entreprise.

R 17 : Le sujet de la succession du Président Directeur Général et du Directeur Général Délégué a été abordé en Conseil d'Administration et fera l'objet de développement lors d'un prochain conseil.

23 Examen des critères d'indépendance des administrateurs

Au regard des critères du code Middlenext exposés ci-après, trois membres du conseil d'administration, à savoir Madame Dominique Druon, Madame Marie de Lauzon et Madame Claire Lajoie-Mazenc, peuvent être qualifiés de membres indépendants :

Critères à apprécier	Christopher Franquet	Laurent Meyer	Patrick Capuano	Dominique Druon	Marie de Lauzon	Claire Lajoie-Mazenc
ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe	x	x	x	✓	✓	✓
ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.)	x	x	✓	✓	✓	✓
ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif	x	x	✓	✓	✓	✓
ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence	x	x	✓	✓	✓	✓
ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Dans ce tableau, ✓ représente un critère d'indépendance satisfait et x représente un critère d'indépendance non satisfait

Pour apprécier le caractère significatif des relations d'affaires, il convient de prendre en compte les missions fournies ainsi que le pourcentage de chiffre d'affaires réalisé avec les éventuelles sociétés au sein desquelles siègent les administrateurs.

Compte tenu du cumul des fonctions de Président du conseil et de Directeur Général, l'équilibre des pouvoirs au sein du conseil est assuré grâce à la présence de trois administrateurs indépendants.

24 Réunions du Conseil d'administration

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni 6 fois :

- 4 juin 2021
- 23 août 2021
- 8 septembre 2021
- 10 septembre 2021
- 29 septembre 2021
- 18 janvier 2022

Aucune absence n'a été notée à ces 6 réunions du Conseil.

25 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément à la recommandation numéro 16 du code Middledext dans sa version de septembre 2021 et auquel la société adhère, nous vous présentons ci-après le ratio d'équité des rémunérations des mandataires sociaux notre société :

Au cours de l'exercice 2021-2022, la rémunération annuelle brute de Monsieur Christopher Franquet, Président Directeur Général, a représenté 4,83 fois le montant du SMIC brut annuel de l'année 2021.

Au cours de l'exercice 2021-2022, la rémunération annuelle brute de Monsieur Laurent Meyer, Directeur Général Délégué, a représenté 4,66 fois le montant du SMIC brut annuel de l'année 2021.



Comptes annuels

1 Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT (en €)	Notes	Comptes annuels 31/03/2022	Comptes annuels 31/03/2021	Var.
Production vendue de biens		17 546 514	9 258 537	8 287 977
Production vendue de services		3 265 689	169 723	3 095 966
Chiffre d'affaires NET	4.21	20 812 203	9 428 260	11 383 943
Production stockée		168 953		168 953
Production immobilisée		1 852 047	331 895	1 520 152
Subventions d'exploitation	4.22	24 154	311 646	-287 492
Reprises sur dépr., Prov. et amort., transf. de charges		110 015	104 801	5 214
Autres produits		3 446	4 597	-1 151
Total des Produits d'exploitation (I)		22 970 818	10 181 199	12 789 619
Achats de matières premières et autres approvisionnements		13 433 904	5 127 666	8 306 238
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)		-1 930 267	60 030	-1 990 297
Autres achats et charges externes	4.23	7 379 250	3 227 146	4 152 104
Impôts, taxes et versements assimilés		96 456	59 165	37 291
Salaires et traitements		3 008 264	2 028 986	979 278
Charges sociales	44.24	892 480	466 958	425 522
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	4.28	532 304	519 577	12 727
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			3 388	-3 388
Autres charges	4.29	30 114	16 742	13 372
Total des Charges d'exploitation (II)		23 442 505	11 509 658	11 932 847
Résultat d'exploitation (I-II)		-471 687	-1 328 459	856 772
Autres intérêts et produits assimilés		2 600	151	2 449
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		115 385	78 053	37 332
Différences positives de change		128 767	2	128 765
Produits financiers (V)		246 752	78 206	168 546
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		3 281	67 231	-63 950
Intérêts et charges assimilées		241 938	120 723	121 215
Différences négatives de change		10 363	56 753	-46 390
Charges financières (VI)		255 582	244 707	10 875
2. Résultat financier (V-VI)	4.30	-8 830	-166 501	157 671
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)		-480 517	-1 494 960	1 014 443
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 024	7 981	8 043
Produits exceptionnels sur opérations en capital		550 135	636 626	-86 491
Produits exceptionnels (VII)		566 159	644 607	-78 448
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		138 970	62 115	76 855
Corrections d'erreurs			162 867	-162 867
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			1 218	-1 218
Charges exceptionnelles (VIII)		138 970	226 199	-87 229
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	4.31	427 189	418 408	8 781
Impôts sur les bénéfices (X)	4.32	224 285	-578 466	802 751
Total des produits (I+III+V+VII)		23 783 729	10 904 012	12 879 717
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		24 061 342	11 402 098	12 659 244
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)		-277 613	-498 086	220 473

2 Bilan

2.1 Actif

ACTIF (en €)		Notes	Comptes annuels 31/03/2022	Comptes annuels 31/03/2021
	Capital souscrit non appelé (I)			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles			
	Frais de développement		1 051 154	1 453 568
	Concessions, brevets et droits similaires	4.1	68 072	58 496
	Immobilisations en cours		2 120 107	379 390
	Immobilisations corporelles			
	Installations techniques, matériel et outillage	4.1	67 053	44 790
	Autres immobilisations corporelles		246 672	92 855
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	4.3	206 015	206 015	
Autres immobilisations financières		283 371	269 775	
Total II			4 042 444	2 504 889
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours			
	Matières premières, approvisionnements	4.4	2 109 120	178 854
	En-cours de production de biens		168 953	
	Avances et acomptes versés sur commandes	4.5	1 567 627	1 398 468
	Créances			
	Clients et comptes rattachés	4.6	17 492 248	9 561 875
	Autres créances	4.7	2 040 400	1 843 219
Valeurs mobilières de placement	4.9	109 537		
Disponibilités		17 829 531	1 780 880	
Comptes de régul.	Charges constatées d'avance	4.10	118 506	55 504
	Total III		41 435 922	14 818 800
Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)			45 478 366	17 323 689

2.2 Passif

PASSIF (en €)		Notes	Comptes annuels 31/03/2022	Comptes annuels 31/03/2021
CAPITAUX PROPRES	Capital (dont versé : 2 819 898)	4.12	2 819 898	2 002 080
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		23 602 897	
	Réserves			
	Réserve légale		94 052	94 052
	Autres réserves		582 229	1 080 314
	Report à nouveau			
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)		-277 613	-498 085
Subventions d'investissement		17 534	27 534	
Provisions réglementées				
Total I			26 838 997	2 705 895
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs			
	Avances conditionnées	4.13	484 107	548 493
Total II			484 107	548 493
PROVISIONS	Provisions pour risques	4.14		115 385
	Provisions pour charges			
Total III			0	115 385
DETTES	Dettes financières	4.15		
	Emprunts obligataires convertibles		3 000 000	1 000 350
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		7 459 925	8 662 784
	Concours bancaires courants			451 379
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	4.18		109 451
	Dettes d'exploitation			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4.16	3 512 269	2 329 687
Dettes fiscales et sociales	4.17	2 083 838	759 330	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes		6 643	2 935	
Comptes de régul.	Produits constatés d'avance	4.19	2 057 851	638 000
	Total IV		18 120 525	13 953 916
	Ecart de conversion passif (V)		34 738	
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)			45 478 366	17 323 689

3 Tableau de flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie (en €)	Notes	Comptes annuels 31/03/2022	Comptes annuels 31/03/2021
Résultat net		-277 613	-498 085
Impôt différé non décaissé sur frais d'augmentation du capital	4.12.2	517 100	0
Amortissement et provisions		413 531	548 921
Plus et moins-values de cession		-5 233	1 218
Subventions d'investissements virées au résultat		-10 000	-10 000
Capacité d'autofinancement		637 785	42 054
Variation des stocks		-2 099 220	60 030
Variation des créances d'exploitation		-8 185 583	-5 082 493
Variation des dettes d'exploitation		3 854 329	1 449 298
Variation nette exploitation		-6 430 474	-3 573 165
Variation des créances hors exploitation		-170 746	-348 118
Variation des dettes hors exploitation		-170 746	-348 118
Variation du besoin en fonds de roulement		-6 601 220	-3 921 283
Flux de trésorerie générés par l'activité		-5 963 435	-3 879 229
Acquisitions d'immobilisations incorporelles		-1 774 914	-420 851
Acquisitions d'immobilisations corporelles		-281 350	-106 805
Acquisitions d'immobilisations financières		-16 396	-230 000
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		5 233	
Réductions et cessions d'immobilisations financières		2 800	4 800
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		-2 064 626	-752 856
Emissions d'emprunts		3 000 000	6 150 000
Remboursements d'emprunts et d'avances remboursables	4.13 & 4.15	-1 747 313	-501 270
Annulation de dettes financières		-18 500	
Augmentation des capitaux propres	4.12	23 403 440	
Dividendes			-71 905
Variation des comptes courants d'associés			-66
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		24 637 627	5 576 759
Variation de la trésorerie		16 609 566	944 674
Trésorerie d'ouverture		1 329 501	384 827
Trésorerie de clôture		17 939 068	1 329 501

4 Tableau de variation des capitaux propres

En €	Comptes annuels 31/03/2021	Affectation du résultat de l'exercice précédent	Résultat de la période	Reprise de subv. d'invest.	Augmentation de capital	Comptes annuels 31/03/2022
Capital souscrit-appelé-versé	2 002 080				817 818	2 819 898
Primes d'émission					23 602 897	23 602 897
Réserve légale	94 052					94 052
Autres réserves	1 080 314	-498 085				582 229
Report à nouveau						0
Résultat de l'exercice précédent	-498 085	498 085				0
Subventions d'investissement	27 534			-10 000		17 534
Résultat de la période en cours			-277 613			-277 613
Total après résultat	2 705 895	0	-277 613	-10 000	24 420 715	26 838 997

5 Notes annexes aux états financiers

NOTE 1 : FAITS CARACTERISTIQUES

NOTE 1.1 : LA SOCIETE

La société Entech a pour activités principales le développement et la commercialisation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques permettant à ses clients d'augmenter l'efficacité de leurs installations et d'optimiser leur retour sur investissement. La Société opère aussi bien sur des installations reliées aux réseaux existants (*on grid*) que hors réseau (*off grid*) permettant la création de *microgrids* (micro-réseaux). Elle fournit également des solutions de production et de stockage de l'hydrogène vert (c'est-à-dire provenant d'énergies renouvelables). L'essor des énergies renouvelables a fait du stockage d'énergie et du pilotage intelligent des réseaux électriques des enjeux majeurs. La société vise à répondre à ces enjeux au travers de prestations clés en mains associant des expertises de conception, de conversion, de stockage et de pilotage. Ce positionnement vise à se démarquer de la concurrence par la capacité à gérer de bout en bout des projets complexes à forte valeur ajoutée.

NOTE 1.2 : EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Changement de statut juridique

Par décision de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021, la société Entech, initialement constituée sous forme de société par actions simplifiée, a été transformée en société anonyme et s'est dotée d'un conseil d'administration.

Modification de la valeur nominale des actions

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021, la valeur nominale d'une action est passée de 96 € à 0,20 €, et corrélativement, le nombre d'actions composant le capital social est passé de 20.855 à 10.010.400.

Corrélativement aux décisions portant sur la valeur nominale et le nombre d'actions constituant le capital social, il a été autorisé de modifier les modalités de l'émission des 1 710 obligations convertibles en actions ordinaires de la société en date du 14 novembre 2018, ainsi que la modification du règlement du plan d'attribution de bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

Emission d'un emprunt obligataire convertible en actions

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du conseil d'administration en date du 8 septembre 2021, la société Entech a émis 3.000.000 d'obligations convertibles de valeur nominale d'un euro auprès du fonds Epopée Gestion. Cet emprunt obligataire est souscrit pour une durée d'un an.

Introduction en bourse

La société a été introduite en bourse sur le marché Euronext Growth à Paris le 4 octobre 2021. Le produit brut de l'émission des nouvelles actions s'élève à 25,3 M€ et permettra le financement du développement de ses activités.

Un montant total de 3 165 468 actions (hors clause d'extension et option de surallocation) était offert à la souscription.

La demande globale s'est élevée à 6.902.858 titres, soit 2,2 fois l'offre initiale, dont 5.424.890 titres pour le Placement Global et 1.477.968 titres pour l'Offre à Prix Ouvert.

Face à cette forte demande, le conseil d'administration d'Entech, réuni le 29 septembre 2021, a fixé le prix définitif de l'action à 6,95 €, soit le milieu de la fourchette indicative de prix, et a constaté l'exercice intégral de la clause d'extension pour 474.820 actions soit un nombre maximum d'actions nouvelles émises de 3.640.288.

L'option de surallocation, exercée partiellement, a par ailleurs résulté en la cession par les actionnaires actuels de la Société de 396 898 actions existantes de la Société, au prix de l'introduction, soit un montant de 2.758.441,10 €.

Concomitamment, les OCA 1 souscrites par Unexo et Force 29 en novembre 2018 ont fait l'objet d'une conversion. Les OCA 2 souscrites par Unexo et Force 29 en novembre 2018 ont, quant à elle, été remboursées en décembre 2021, comme annoncé lors de l'introduction en bourse.

Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du conseil d'administration en date du 18 janvier 2022, la société Entech a attribué 140.000 actions ordinaires existantes ou à émettre sous condition de présence au profit des salariés de la société en poste au 18 janvier 2022 étant précisé que le nombre d'actions gratuites attribuées à chacun d'eux varie en fonction de leur ancienneté à cette même date.

NOTE 1.3 : EVENEMENTS POSTERIEURS A L'EXERCICE

Conflit Ukraine – Russie

L'impact du conflit sur l'activité de la société est jugé non significatif.

Conversion en Actions de l'Emprunt Obligataire OCA09-2021

Par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021 et par décisions du Président Directeur Général en date du 7 avril 2022, la société Entech a constaté la conversion automatique des OCA09-2021 d'un montant de 3 000 000 € en actions ordinaires et l'augmentation corrélative du capital et la modification corrélative des statuts.

Cession des titres GEPS TECHNO

Par décisions du Conseil d'Administration en date du 6 avril 2022, la société Entech a procédé à la cession pour 250 674 € de sa participation dans la société GEPS TECHNO dont elle détenait 1,66% du capital social.

NOTE 2 : REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes et conventions générales

Les Comptes annuels de l'exercice clos au 31 mars 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions du Code de commerce et aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, n°2015-06 du 23 novembre 2015, n°2016-07 du 4 novembre 2016, n°2018-01 du 20 avril 2018, et n°2018-07 du 10 décembre 2018.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les corrections résultant d'erreurs, d'omissions matérielles, d'interprétations erronées ou de l'adoption d'une méthode comptable non admise sont comptabilisées dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles sont constatées, l'incidence, après impôt, des corrections d'erreurs significatives est présentée sur une ligne séparée du compte de résultat, sauf lorsqu'il s'agit de corriger une écriture ayant été directement imputée sur les capitaux propres.

2.2. Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues sont identiques pour l'ensemble des situations et exercices présentés.

2.3. Principe de continuité d'exploitation

Les comptes annuels ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation.

2.4. Jugements et estimations de la direction de la société

La préparation des états financiers semestriels nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont un impact sur les montants d'actifs et passifs à la date de situation, ainsi que sur les éléments de résultat des états financiers semestriels présentés. Ces estimations tiennent compte des données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportant des aléas.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et passifs qui ne peuvent être obtenus directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Les principales estimations concernent :

- L'évaluation des résultats à terminaison des contrats de vente à long terme ;
- L'évaluation des coûts de développement activés au regard des avantages économiques futur attendus ;
- L'évaluation de la dépréciation des créances clients ;
- L'évaluation des engagements de retraites.

2.5. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

NOTE 3 : PRINCIPALES METHODES COMPTABLES

3.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- Des frais de développement relatifs à des projets ;
- Des licences d'utilisation de logiciels.

Coûts de développement :

Les coûts de développement sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des coûts de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement ;
- Intention d'achever l'actif et de l'utiliser ou de le vendre ;
- Capacité à utiliser ou vendre l'actif ;
- Perspective de l'actif incorporel à générer des avantages économiques ;
- Disponibilité des ressources financières pour finaliser l'actif ;
- Capacité à évaluer de façon fiable les dépenses de l'actif.

Ces coûts de développement comprennent les salaires bruts et charges sociales des salariés ayant travaillé sur ces projets et sont calculés selon leur temps d'intervention.

Le démarrage de l'amortissement des coûts de développement s'effectue en pratique à compter de l'utilisation technique de l'immobilisation finalisée.

Les coûts de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « immobilisations en cours ».

La durée d'utilisation et d'amortissement de coûts de développement est estimée à 5 ans, à compter de la date de leur mise en service.

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'usage à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale ainsi que des évolutions technologiques.

Logiciels :

Les coûts liés à l'acquisition des licences de logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

Ils sont amortis sur une durée allant de 1 à 3 ans.

3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

- Matériel industriel : Méthode linéaire sur 3 à 5 ans ;
- Installations générales : Méthode linéaire sur 3 à 5 ans ;
- Matériel de transport : Méthode linéaire sur 2 à 4 ans ;
- Matériel de bureau informatique : Méthode linéaire sur 3/4 ans
- Mobilier : Méthode linéaire sur 5 ans.

3.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres immobilisés et des dépôts et cautionnements.

Les titres immobilisés sont évalués au prix pour lequel ils ont été acquis.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

3.3. Dépréciation des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeurs sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels à durée de vie finie dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur d'usage. La valeur d'usage est approchée par la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs, sur la base de paramètres issus des plans d'affaires à 5 ans établis par la société. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital.

Les actifs qui présentent une durée d'utilisation non limitée sont soumis à un test de dépréciation au moins une fois par an et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut être déprécié.

3.4. Stocks

Les matières premières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Les travaux en cours ont été évalués au coût de production.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes.

3.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées au cas par cas, par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.6. Opérations en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et passifs monétaires en devises sont convertis en utilisant le taux de change à la date de clôture. A l'exception des disponibilités, les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en écart de conversion actif et passif. Les pertes de change latentes sont comptabilisées en résultat via une provision pour pertes de change.

3.7. Trésorerie

Les disponibilités sont constituées des liquidités immédiatement disponibles, et des caisses.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice.

Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

3.8. Frais d'émission d'emprunt

La société a pris l'option de comptabiliser les frais d'émission d'emprunt en charges de l'exercice.

3.9. Mobilisation de créances

La société a recours à la mobilisation de créances commerciales auprès de Bpifrance dont les principales particularités sont les suivantes :

- Période du contrat : du 1er mars 2022 au 30 septembre 2022 ;
- Montant de l'encours maximal : 2 000 000 euros ; Garanties : Cessions de créances professionnelles consenties et gage espèces d'un montant de 200 000 euros.

Ces mobilisations de créances professionnelles sont comptabilisées comme suit :

- Lors de sa cession, (Code Mon. Et Fin. Art. L.313-24), la créance disparaît de l'actif, mais s'y substitue une créance sur la banque cessionnaire comptabilisée en trésorerie active.
- La trésorerie reçue au titre du prêt accordé par l'établissement de crédit est comptabilisée en contrepartie d'une dette envers cet établissement, comptabilisée en dettes financières.

3.10. Capital social

Les éléments relatifs au capital social sont décrits dans la note 4.12. de la présente annexe.

3.11. Prime d'émission et frais d'augmentation de capital

La prime d'émission est constituée par l'excédent du prix d'émission sur la valeur nominale des actions attribuées à l'apporteur.

La société Entech a pris l'option d'imputer les frais d'augmentation du capital sur le montant des primes d'émission afférentes aux augmentations de capital conformément à l'article L.232-9 du Code de commerce.

3.12. Avances conditionnées

Les avances reçues d'organismes publics pour le financement des activités de recherche de la société dont le remboursement est conditionné au succès technique et commercial du projet financé sont présentées au passif sous la rubrique « Avances conditionnées » et leurs caractéristiques sont détaillées en Note 4.13.

3.13. Provisions passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour la Société.

Un passif éventuel fait l'objet d'une mention en annexe lorsque :

- la société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Provisions pour pertes à terminaison

Dans le cas où une affaire fait apparaître un résultat prévisionnel déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée pour couvrir l'ensemble de la perte prévisionnelle.

3.14. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires convertibles en actions sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Le cas échéant, une provision pour prime de non-conversion est constituée à la clôture de l'exercice afin de couvrir le risque de non-conversion lors de l'échéance.

Cette provision est calculée sur la base de la valeur nominale de l'emprunt obligataire, au prorata du montant des obligations émises et à compter de leur date de souscription, selon le taux contractuel.

3.15. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale.

3.16. Comptabilisation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de la société correspond :

- à de chantiers de développement et d'installation de solutions de production et de stockage d'énergies renouvelables ainsi que la mise en place de systèmes intelligents de pilotage et de gestion des réseaux électriques permettant à ses clients d'augmenter l'efficacité de leurs installations et d'optimiser leur retour sur investissement.

Ce chiffre d'affaires est qualifié de contrat à long terme, et reconnu conformément à la méthode dite de l'avancement décrite à l'article 622-2, alinéa 3 du PCG.

Cette méthode consiste à constater un résultat en appliquant au résultat à terminaison le pourcentage d'avancement (art. 622-3 du PCG). Ce pourcentage d'avancement est déterminé en utilisant les modalités qui permettent de mesurer

de façon fiable, selon leur nature, les travaux ou services exécutés et acceptés. Pour cela, la société Entech établit un rapport entre le coût des travaux et services exécutés à la date de clôture et le total prévisionnel des coûts d'exécution du contrat.

Le cas échéant, soit une provision pour factures à établir, soit un produit constaté d'avance est constaté.

- à des prestations de services correspondant à des études dont le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation ; à des prestations de maintenance dont le chiffre d'affaires est reconnu prorata temporis sur la durée du contrat.

Lorsque le résultat estimé à terminaison est négatif, une provision pour risques et charges est comptabilisée afin de constater immédiatement ladite perte à terminaison.

3.17. Production immobilisée

La production de l'exercice conservée par l'entreprise en vue de son immobilisation constitue un produit d'exploitation enregistré à son coût de production (PCG, art.947-72) au compte 72 « Production immobilisée ».

3.18. Produits et charges exceptionnels

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

3.19. Subventions

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées immédiatement en produit d'exploitation. Dès lors qu'elles sont rattachées à un contrat long terme, elles sont comptabilisées au rythme de l'avancement dudit contrat.

Subventions finançant des dépenses de recherche et développement

Les subventions finançant des dépenses de recherche et développement sont comptabilisées en produit exceptionnel au même rythme que les dépenses c'est-à-dire, au prorata des dépenses engagées par rapport aux dépenses prévisibles du projet.

3.20. Crédit d'Impôt Recherche

Le Crédit d'Impôt Recherche (CIR) est octroyé aux entreprises par l'administration fiscale afin de les inciter à réaliser des recherches d'ordre technique et scientifique. Les entreprises qui justifient des dépenses remplissant les critères requis (dépenses de recherche localisées en France ou, depuis le 1^{er} janvier 2005, au sein de la Communauté européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen et ayant conclu avec la France une convention d'intégration fiscale contenant une clause d'assistance administrative) bénéficient d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Recherche est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

3.21. Crédit d'Impôt Innovation

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche et d'innovation peuvent également bénéficier d'un Crédit d'impôt Innovation (CII).

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche et d'innovation ont été encourues. Compte tenu du statut de PME au sens communautaire de la société, le remboursement intervient dans l'année qui suit sa comptabilisation. Le Crédit d'Impôt Innovation est présenté au poste impôts sur les sociétés dans le compte de résultat.

3.22. Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

En application de la loi française, la Société a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable conformément à la recommandation ANC 2013.

Hypothèses retenues :

- Taux d'actualisation de 1.77 % en 2022 (0.72 % en 2021) ;
- Taux de revalorisation des salaires : 3% ;
- Taux de rotation du personnel : faible ;
- Départ volontaire à la retraite à l'âge de 62 / 67 ans (lorsque le salarié peut bénéficier de sa retraite à taux plein) ;
- Table de mortalité INSEE 2021.

Les engagements éventuels ainsi calculés sont suivi dans les engagements hors bilan. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées.

3.23. Résultat par action

Le résultat net comptable de base par action est obtenu en divisant le résultat net comptable par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

La société a procédé, en septembre 2021, à l'émission d'obligations convertibles en actions donnant accès au capital dont les principaux termes sont détaillés en note 4.15.1.

Par ailleurs, en date du 23 décembre 2020, la société a procédé à l'attribution de BSPCE au bénéfice de certains salariés, dont les modalités d'émission sont détaillées en note 4.12.3.

Le calcul du résultat dilué par action se calculera avec l'hypothèse que toutes les obligations seront converties en actions et que tous les bons de souscription seront exercés.

Toutefois, étant donné que l'exercice clos au 31 mars 2022 est déficitaire, le résultat dilué par action sera inférieur au résultat de base par action et par conséquent, nous ne communiquerons pas ce chiffre.

3.24. Information Sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle, un secteur d'activité est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers qui est individualisé au sein de la société.

La société Entech a communiqué dans sa note « 4.21 Chiffre d'affaires » son chiffre d'affaires décomposé par secteur d'activité, à savoir :

- Production
- Hydrogène
- Stockage

3.25. EBITDA

Le terme d'EBITDA ne constitue pas un agrégat financier défini par les normes comptables françaises et ne peut pas être comparable aux indicateurs dénommés de façon similaire par d'autres sociétés. Il s'agit d'un complément d'information qui ne doit pas être considéré comme se substituant au résultat d'exploitation ou aux flux de trésorerie générés par l'activité.

Le terme « EBITDA », en anglais, *Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation, and Amortization*, désigne le résultat d'exploitation de la société avant que n'y soient soustraits les dotations aux amortissements et les provisions sur immobilisations, et les dotations nettes des reprises aux dépréciations sur stocks et créances clients. Il met en évidence le profit généré par l'activité indépendamment des conditions de son financement, des contraintes fiscales et du renouvellement de l'outil d'exploitation.

NOTE 4 : NOTES SUR LES COMPTES ANNUELS
4.1. Etat des immobilisations incorporelles et corporelles

Au cours de la période, les immobilisations incorporelles et corporelles ont évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS (en €)	31/03/2021	Augment.	Diminution	Virement de compte à compte	31/03/2022
Frais de développement	2 433 109				2 433 109
Concessions, brevets et droits similaires	159 057	54 796			213 853
Immobilisations en cours	379 390	1 852 261		-132 144	2 099 507
Immobilisations incorporelles	2 971 556	1 907 057	0	-132 144	4 746 469
Installations techniques, matériel et outillage	75 369	44 306			119 675
Autres immobilisations corporelles	196 629	98 550	11 250	117 894	401 823
Immobilisations en cours		20 600			20 600
Immobilisations corporelles	271 998	163 456	11 250	117 894	542 098
TOTAL	3 243 554	2 070 513	11 250	-14 250	5 288 566

Les immobilisations incorporelles en cours au 31 mars 2022, soit 2 100 k€, correspondent à hauteur de 1 713k€ au projet POGRA (Positive GRid Area) permettant le développement d'un modèle de smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement.

4.2. Etat des amortissements

Au cours de la période, les amortissements ont évolué comme suit :

AMORT. DES IMMOBILISATIONS (en €)	31/03/2021	Dotations de l'exercice	Diminutions / Reprises	31/03/2022
Frais de développement	979 541	402 414		1 381 955
Concessions, brevets et droits similaires	100 561	45 220		145 781
Amort. des immobilisations incorporelles	1 080 102	447 634	0	1 527 736
Installations techniques, matériel et outillage	30 579	22 043		52 622
Autres immobilisations corporelles	103 774	62 627	11 250	155 151
Amort. des immobilisations corporelles	134 353	84 670	11 250	207 773
TOTAL	1 214 455	532 304	11 250	1 735 509

4.3. Etat des immobilisations financières

Au cours de la période, les immobilisations financières ont évolué comme suit :

IMMOBILISATIONS FINANCIERES (en €)	31/03/2021	Augmentation	Diminution	31/03/2022
Titres immobilisés	221 815			221 815
Autres immobilisations financières	269 775	16 396	2 800	283 371
Total immobilisations financières	491 590	16 396	2 800	505 186

La société détient les titres immobilisés suivants (données exprimées en valeur brute) :

- SAS GEPS TECHNO : 200 900 € (1,66 % du capital) ;
- SAS WEST AIR : 15 800 € (15,04 % du capital), dépréciés à 100 % ;
- SAS ATL-EN-TIC : 5 00 € (20 % du capital) ;
- FINISTERE MER VENT : 100 € (0,02 % du capital).

Les autres immobilisations financières concernent 118 k€ de dépôt de garantie dont 95 k€ versés à notre bailleur, la SCI MENEZ PRAT KEMPER, 85 k€ de retenues de garantie sur des emprunts souscrits auprès de BPIFRANCE, 30 k€ de compte courant bloqué avec ATL-EN-TIC, et 50 k€ de retenues de garantie dans le cadre du contrat de mobilisation de créances.

4.4. Stocks

Les stocks se détaillent de la façon suivante :

STOCKS ET EN COURS (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Matières premières, approvisionnements	2 109 120	178 853
En-cours de production de biens et services	168 953	
Total stocks et en cours	2 278 073	178 853

Les approvisionnements sont essentiellement composés de panneaux photovoltaïques et de batteries.

Les en-cours de production de services concernent des temps passés sur des projets en phase de développement et dont l'attribution de la phase de construction présente pour Entech un degré élevé de probabilité.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les stocks au titre de la période présentée.

Les stocks sont en forte progression sur l'exercice, la Société ayant fait le choix de constituer des stocks stratégiques à hauteur de 1,9 M€ afin d'assurer une bonne exécution de ses commandes en cours.

4.5. Avances et acomptes versés sur commandes

Les avances et acomptes versés passent de 1 398 k€ au 31 mars 2021 à 1 568 k€ au 31 mars 2022. Au 31 mars 2022, le poste comprend essentiellement un acompte versé dans le cadre d'un achat de batteries non réceptionnées au 31 mars 2022.

4.6. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés se détaillent par échéance de la manière suivante :

CREANCES CLIENTS (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Créances clients	8 588 639	4 347 038
Clients douteux	2 170 482	2 174 482
Factures à établir	7 400 585	3 711 202
Provisions pour dépréciations	-667 458	-670 847
VALEURS NETTES	17 492 248	9 561 875

Échéances des créances clients	31/03/2022	31/03/2021
dont créances non échues	5 588 217	1 821 492
dont créances échues depuis - de 2 mois	1 878 701	1 644 650
dont créances échues depuis + de 2 mois	1 121 722	880 896
Créances clients	8 588 639	4 347 038

Au 31 mars 2022, les créances clients et comptes rattachés contiennent 7 401 k€ de provisions pour factures à émettre. Il s'agit de la reconnaissance du chiffre d'affaires pris à l'avancement sur les affaires en-cours au 31 mars 2022 et 31 mars 2021. Le montant du produit à recevoir s'obtient par différence entre le taux d'avancement appliqué aux dépenses prévisionnelles et le niveau de facturation.

Au 31 mars 2022, les dépréciations constatées portent sur :

- Des redressements judiciaires ;
- Des litiges commerciaux ;

A l'exception d'un litige commercial provisionné à hauteur de 380 k€ correspondant à 25% de la créance HT, les créances douteuses sont provisionnées à hauteur de 100%.

Le litige commercial susvisé concerne un client qui a conclu fin 2018 avec la Société un contrat cadre de fourniture d'équipements et d'installations de stockage, puis, début 2019, dix contrats d'application au moyen de contrats d'application au contrat cadre. Dans le cadre de l'exécution de ce contrat, la Société a mobilisé et engagé des ressources humaines et matérielles justifiant la comptabilisation d'un chiffre d'affaires à l'avancement de 1.522 k€ et d'une créance TTC de 1.826 k€ au 31 mars 2019. Unilatéralement, le client a notifié courant avril 2019 à la Société son refus d'exécuter le contrat. Depuis cette date, des négociations sont en cours entre la Société et son client afin d'aboutir à un accord transactionnel.

Dans ce contexte d'incertitude inhérent à tout litige la société maintient, en considérant les arguments juridiques dont elle dispose, une dépréciation de 380 k€ au 31 mars 2022, correspondant à la meilleure estimation de la direction.

Aucune dépréciation n'a été constatée au 31 mars 2022 sur les créances clients, hors douteux, en application de la note 3.5.

4.7. Autres créances

Les autres créances passent de 1 843 k€ au 31 mars 2021 à 2 040 k€ au 31 mars 2022.

AUTRES CREANCES (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Avoirs non parvenus	11 538	13 159
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105	512
Crédit d'Impôt Recherche	279 652	560 772
Crédit d'Impôt Innovation	13 163	17 694
Acompte IS / Solde IS		36 532
Taxe sur la valeur ajoutée	82 038	53 575
Retenue de Garantie	63 212	7 282
Débiteurs divers	224	224
Divers produits à recevoir	1 590 468	1 153 469
TOTAL	2 040 400	1 843 219

Au 31 mars 2022, le poste crédit impôt recherche est exclusivement composé du CIR déclaré au titre de l'année civile 2021. Au 31 mars 2021, ce même poste est exclusivement composé du CIR déclaré au titre de l'année civile 2020 et encaissé au 31 mars 2022.

Le poste divers produits à recevoir correspond essentiellement aux subventions à recevoir suivantes :

- 100% de la subvention notifiée par le FEDER d'un montant maximum de 1.150k€, plafonnée à 45% des dépenses réellement engagées, dans le cadre du « POGRA (Positive Grid Area) », permettant le développement d'un modèle smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement ;
- 318k€ à une subvention notifiée par le FASEP (Fonds d'étude et d'aide au secteur privé) dans le cadre d'un projet mené au Cameroun pour l'Institut Pasteur.

4.8. Echéances des créances

Par ailleurs, les échéances des créances se présentent ainsi :

ECHEANCES DES CREANCES AU 31 MARS 2022 (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Autres immobilisations financières	283 371		283 371
Avances et acomptes sur commandes	1 567 627	1 567 627	
Clients douteux ou litigieux	2 170 482	2 170 482	
Créances clients	15 989 224	15 989 224	
Personnel et comptes rattachés	105	105	
Impôts sur les bénéfices (dont CIR / CII)	292 815	292 815	
Taxe sur la valeur ajoutée	82 039	82 039	
Avoirs non parvenus	11 538	11 538	
Retenue de Garantie	63 212	63 212	
Débiteurs divers	224	224	
Divers produits à recevoir	1 590 468	1 590 468	
Charges constatées d'avance	118 506	118 506	
TOTAL	22 169 611	21 886 240	283 371

4.9. Trésorerie nette

La trésorerie nette se présente de la manière suivante :

DISPONIBILITES (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Valeurs mobilières de placement	109 537	
Trésorerie	17 829 531	1 780 862
Caisse		18
Mobilisation de créances		-451 379
Trésorerie nette	17 939 068	1 329 501

Il est à noter que les V.M.P. correspondent à un contrat de liquidité liant Entech à la banque Portzamparc. Au 31 mars 2022, le compte titres était composé de 16 447 actions Entech pour une valorisation à cette même date de 109 537,02 € soit une valeur inférieure à celle constatée lors de leur acquisition. Par conséquent, une provision pour moins-value latente a été provisionnée pour 3 281 €.

4.10. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance de la période présentée portent sur des charges d'exploitation.

4.11. Produits à recevoir

Les produits à recevoir se décomposent ainsi :

PRODUITS A RECEVOIR (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Clients - factures à établir	7 400 585	3 711 202
Fournisseurs - avoirs non parvenus	11 538	13 159
Divers produits à recevoir	1 590 468	1 153 469
TOTAL	9 002 591	4 877 830

4.12. Capital

4.12.1. Capital social

Au 31 mars 2022, le capital social s'élève à 2 819 897,60 € et se décompose en 14 099 488 actions d'une valeur nominale de 0,20 €, entièrement libérées.

Comme évoqué dans les faits marquants de la période, par décisions de l'assemblée générale mixte en date du 4 juin 2021, la valeur nominale d'une action est passée de 96€ à 0,20€, et corrélativement, le nombre d'actions composant le capital social est passé de 20.855 à 10.010.400.

Le tableau ci-après reprend à la fois ce changement et les mouvements intervenus sur la période :

Capital Social	nb actions	valeur nominale	valeur des actions
Début d'exercice	20 855	96 €	2 002 080,00 €
AG 04/06/2021	10 010 400	0,20 €	2 002 080,00 €
IPO	3 640 288	0,20 €	728 057,60 €
Conversion OCA1	410 400	0,20 €	82 080,00 €
Exercice BSPCE 2020-1	38 400	0,20 €	7 680,00 €
Fin d'exercice	14 099 488	0,20 €	2 819 897,60 €

Nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice par la société dans le cadre des articles L.22-10-62 et suivants du code de commerce

Au cours de l'exercice écoulé, la société a procédé aux opérations d'achat et de vente d'actions propres dans les conditions suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 39 077
- Cours moyen des achats : 6,84 €
- Nombre d'actions vendues : 22 631
- Cours moyen des ventes : 6,83 €

Au 31 mars 2022, la société détenait 16 447 actions propres (soit 0,12% du capital) dont la valeur évaluée au cours de clôture (6,66 €) s'établit à 109 537,02 €.

4.12.2. Primes d'émission

Le tableau ci-après présente la composition des primes d'émission, toutes constatées sur la période :

Primes d'émission	nb actions	valeur prime	Prime Emission
Prime d'émission IPO			23 137 723,76 €
IPO	3 640 288	6,75 €	24 571 944,00 €
Frais d'augmentation du capital - IPO			-1 951 320,24 €
Impôt différé			517 100,00 €
Primes d'émission OCA1	410 400	1,02 €	418 095,00 €
Primes d'émission BSPCE 2020-1	38 400	1,23 €	47 078,40 €
Primes d'émission			23 602 897,16 €

En application de l'art. L 232-9 du C. Com, les frais liés à l'introduction en bourse (IPO) ont été imputés sur le montant de la prime d'émission afférente à cette opération.

Ces frais ont été portés nets d'impôts sur les sociétés, d'où la comptabilisation au 31 mars 2022 d'un impôt différé.

Il est à préciser à ce titre que cet impôt différé, qui n'a pas fait l'objet d'un décaissement fait l'objet d'un retraitement du résultat net ayant un impact sur la capacité d'autofinancement dans le tableau de flux de trésorerie présenté en 1.3.

Par ailleurs, les opérations d'augmentation de capital de l'exercice peuvent être résumées ainsi :

Augmentation de Capital	Capital	Prime d'émission	Total	Impact trésorerie
IPO	728 058 €	24 571 944 €	25 300 002 €	25 300 002 €
IPO - Frais d'augmentation du capital		- 1 951 320 €	- 1 951 320 €	- 1 951 320 €
IPO - Impôt différé sur frais		517 100 €	517 100 €	- €
Conversion OCA1	82 080 €	418 095 €	500 175 €	- €
Exercice BSPCE 2020-1	7 680 €	47 078 €	54 758 €	54 758 €
Total	817 818 €	23 602 897 €	24 420 715 €	23 403 440 €

L'impôt différé sur les frais liés à l'introduction en bourse et la conversion de l'emprunt obligataire OCA1 n'ont pas généré de flux de trésorerie (cf. Tableau des flux de trésorerie en 1.3).

4.12.3. Bons de Souscription de Parts de Créateur d'Entreprise (BSPCE)

Le tableau ci-après reprend les caractéristiques des plans de BSPCE en vigueur à la date du présent rapport :

BSPCE	BSPCE-2020-1	BSPCE-2020-2
Date d'Assemblée	23/12/2020	23/12/2020
Nombre total de bons autorisés par l'Assemblée	260	100
Nombre total de bons émis	260	100
Point de départ d'exercice des BSPCE	01/04/2021	01/04/2022
Date d'expiration des BSPCE	31/12/2030	31/12/2030
Prix de souscription ou d'achat d'une action (cf. Note 1)	1,426 €	1,426 €
Modalités d'exercice	(cf. Note 2)	(cf. Note 2)
Nombre de BSPCE souscrites	80	20
Nombre cumulé de BSPCE annulés ou caducs	130	-
BSPCE émis restants	50	80
Actions potentielles issues des BSPCE émis (cf. Note 1)	24 000	38 400

Note 1 : Modalités de souscription des BSPCE :

Compte tenu du changement de la valeur nominale des actions par décisions de l'assemblée générale mixte du 4 juin 2021, chacun des BSPCE donnera droit de souscrire à 480 actions d'une valeur nominale de 1,426 €.

Ces modifications ont été actés par avenants au Règlement des Plans BSPCE-2020-1 et BSPCE-2020-2 datés du 4 juin 2021.

Note 2 : Modalités d'exercice des BSPCE :

Emission et attribution gratuite, en 2020, de 360 BSPCE au profit de salariés de la Société.

Les BSPCE ne peuvent être exercés par leurs bénéficiaires que sous la condition que lesdits bénéficiaires soient toujours présents dans la Société à la date d'exercice.

Un bénéficiaire ayant quitté la Société, 130 BSPCE sont devenus caducs et ont donc été annulés.

Les BSPCE 2020-1 attribués restants peuvent être exercés à date fixe comme suit :

- 80 BSPCE depuis le 1^{er} avril 2021 ; 10 supplémentaires depuis le 1^{er} avril 2022 ; 10 autres le 1^{er} avril 2023 ; 10 autres le 1^{er} avril 2024 ; le solde, soit 20, le 1^{er} avril 2025 ;
- Et ce, jusqu'au 31 décembre 2030.

Les BSPCE 2020-2 attribués peuvent être exercés à date fixe comme suit :

- 10 BSPCE depuis le 1^{er} avril 2022 ; 10 autres le 1^{er} avril 2023 ; 10 autres le 1^{er} avril 2024 ; le solde, soit 20, le 1^{er} avril 2025 ;
- Et ce, jusqu'au 31 décembre 2030.

Le prix d'exercice des BSPCE 2020-1 et BSPCE 2020-2 est fixé à 1,426 €.

4.12.4. Attribution Gratuite d'Actions (AGA)

Le tableau ci-après reprend les caractéristiques des plans d'AGA en vigueur à la date du présent rapport :

AGA	AGA 01/2022
Date d'Assemblée	04/06/2021
Décision du Conseil d'Administration	18/01/2022
Nombre total d'actions émises	140 000
Nombre cumulé d'actions annulés ou caduques	-
Actions potentielles issues des AGA émises	140 000
Fin de la période d'acquisition des AGA	19/01/2025
Cours à la date d'attribution	6,95 €

Modalités d'acquisitions des AGA 01/2022 :

Les actions gratuites seront acquises définitivement par leur bénéficiaire sous la condition que ledit bénéficiaire soit toujours présent dans la Société à la date d'attribution définitive des actions, soit le 19 janvier 2025.

4.13. Avances conditionnées

Le poste correspond au 31 mars 2022 à des avances remboursables obtenues de Bpifrance, et de l'ADEME pour financer des programmes de recherche et développement. Le remboursement de ces avances est conditionné :

- à la réussite des projets subventionnés par Bpifrance sur le plan technique et commercial et ;
- selon un échéancier pour les autres organismes financiers quel que soit l'aboutissement des projets.

Les avances remboursables ont évolué ainsi sur la période :

EVOLUTION DES AVANCES CONDITIONNEES (en €)	Au 31/03/2021	Augment.	Liquidation	Rembours.	Au 31/03/2022
Avance remb. BPI	430 410		18 500	42 250	369 660
Avance remb. ADEME	114 447				114 447
Avance remb. TECHNOPOLE	3 636			3 636	0
Total	548 493	0	18 500	45 886	484 107

Un des dispositifs Bpifrance n'a pas atteint les conditions déclenchant le remboursement de l'avance perçue et a fait l'objet d'une liquidation à hauteur de 18,5 k€.

Compte tenu d'une part des réussites attendues sur les projets subventionnés par Bpifrance et, d'autre part des échéanciers en vigueur sur les autres, le remboursement des avances s'étalera dans le temps comme suit :

AVANCES CONDITIONNEES AU 31 MARS 2022 (En €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
BPI	369 660	75 250	294 410	
ADEME	114 447	114 447		
Total	484 107	189 697	294 410	

4.14. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sur les exercices présentés se présentent comme suit :

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (en €)	31/03/2021	Dotations	Reprises	31/03/2022
Provisions pour prime de non-conversion	115 385		115 385	0
Provisions pertes à terminaison				
Total	115 385	0	115 385	0

Les provisions pour risques et charges au 31 mars 2021 correspondaient exclusivement à une provision pour prime de non-conversion de l'emprunt obligataire convertible OCA2 émis en novembre 2018 (Au 31 mars 2021, la provision pour prime de non-conversion a été reprise au titre des OCA1 compte tenu de la probabilité de conversion de celles-ci).

La provision pour prime de non-conversion de l'emprunt obligataire convertible OCA2 a été intégralement reprise lors du remboursement de ce dernier en décembre 2021.

La société n'a pas identifié de contrat à long terme déficitaire au 31 mars 2022, justifiant l'absence de provision pour perte à terminaison.

4.15. Emprunts et dettes financières

Au 31 mars 2022, les emprunts et dettes financières évoluent ainsi :

EVOLUTION DES EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES (en €)	Au 31/03/2021	Augment.	Diminution	Au 31/03/2022
Emprunts obligataires convertibles	1 000 350	3 000 000	1 000 350	3 000 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8 650 052		1 201 252	7 448 800
Dettes sur créances mobilisées	451 379	162 596	613 975	0
Emprunts et dettes financières diverses				0
Total	10 101 781	3 162 596	2 815 577	10 448 800

Les diminutions d'emprunts obligataires et bancaires s'élèvent à 2 201 602 € et se traduisent en :

- 1 701 427 € de remboursement d'échéances d'emprunts (dont 500 175 € sont liés au remboursement de l'emprunt obligataire OCA2, cf. 4.15.1) ;
- 500 175 € de conversion de l'emprunt obligataire OCA1 (cf. 4.15.1).

Seuls les remboursements d'échéances ont généré des flux de trésorerie.

4.15.1. Emprunt obligataire convertible

Un nouvel emprunt obligataire convertible en actions a été émis en septembre 2021 auprès d'Epopée Gestion pour un montant de 3 000 000 € et une durée de 1 an.

A la date du présent rapport, ces obligations ont été converties en actions dans les conditions prévues au contrat, soit l'émission de 431 655 actions nouvelles d'une valeur nominale de 0,20 € assortie d'une prime d'émission de 2 913 669 €.

L'emprunt obligataire souscrit le 18 novembre 2018 d'un montant de 1 000 350 € a fait l'objet :

- d'une conversion des OCA1 en 410 400 actions d'une valeur nominale de 0,20 € assorties d'une prime d'émission de 418 095 € au moment de l'introduction en bourse de la Société ;
- d'un remboursement des OCA2 en décembre 2021 à hauteur de 500 175 € assortis du paiement de la prime de non-conversion d'un montant de 119 157 €.
- La provision pour prime de non-conversion de l'emprunt obligataire convertible OCA2 a quant à elle été intégralement reprise lors du remboursement de ce dernier en décembre 2021.

4.15.2. Emprunts auprès des établissements de crédit

Les emprunts souscrits auprès des établissements de crédit ont pour objet le financement de l'innovation, le renforcement de la structure financière et le financement des besoins à court terme.

Le détail de chaque ligne existant au 31 mars 2021 est le suivant :

EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENT S DE CREDIT AU 31/03/2022 (en €)	Montant nominal	Date de souscription	Taux d'intérêt	Solde restant dû	Dont < 1 an	Dont de 1 à 5 ans	Dont > 5 ans
BPI	700 000	07/12/18	1,72%	595 000	140 000	455 000	
BPI	1 000 000	06/04/20	1,89%	1 000 000	150 000	850 000	
BPI	1 000 000	20/04/20	2,50%	812 500	250 000	562 500	
BPI CLUB	2 000 000	09/03/21	Euribor 3M + 0,55%	1 620 000	360 000	1 260 000	
CE	500 000	28/05/20	0,75%	371 573	70 799	294 667	6 108
CMB	400 000	23/08/16	0,95%	135 863	67 610	68 253	
CMB	600 000	06/04/20	0,55%	438 004	85 200	352 803	
CMB PGE	350 000	23/04/20	0,76%	350 000	80 984	269 016	
CA PGE	350 000	11/05/20	0,55%	350 000	72 283	277 717	
CA	1 002 577	03/10/18	0,55%	672 044	166 631	505 413	
CIC PGE	350 000	04/05/20	0,70%	350 000	79 345	270 655	
CIC	1 000 000	04/07/19	0,72%	753 817	142 074	576 826	34 917
Intérêts courus				11 125	11 125		
Total				7 459 926	1 676 051	5 742 850	41 025

Aucun de ces emprunts n'est soumis à des clauses de respect de ratios financiers.

4.15.3. Echéance des emprunts et dettes financières

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES AU 31 MARS 2022 (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	3 000 000	3 000 000		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 459 926	1 664 926	5 742 850	41 025
Dettes sur créances mobilisées				
Billets de trésorerie				
Total	10 459 926	4 664 926	5 742 850	41 025

Les Prêts Garantis par l'Etat (d'un montant de 1.050 k€) souscrits sur l'exercice clos le 31 mars 2021, sont en période de franchise jusqu'au mois de mai 2022.

4.16. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

DETTES FOURNISSEURS (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 512 269	2 329 687
Total	3 512 269	2 329 687

4.17. Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales de la période présentée se détaillent ainsi :

DETTES FISCALES ET SOCIALES (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Dettes sociales	615 758	311 949
Dettes fiscales	1 468 080	447 381
Total	2 083 838	759 330

Il est à noter que la variation des dettes fiscales entre le 31 mars 2021 (447 k€) et le 31 mars 2021 (1 468 k€) est essentiellement lié à la TVA sur la provision pour Factures à émettre (1 155k€, soit + 769k€).

4.18. Echéances des dettes

Les échéances des dettes se présentent ainsi :

ECHÉANCES DES DETTES AU 31/03/2022 (en €)	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	484 107	189 697	294 410	
Emprunts obligataires convertibles	3 000 000	3 000 000		
Emprunts et dettes Ets crédit à plus de 1 an à l'origine	7 459 926	1 664 926	5 742 850	41 025
Fournisseurs et comptes rattachés	3 512 269	3 512 269		
Personnel et comptes rattachés	359 074	359 074		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256 684	256 684		
Taxe sur la valeur ajoutée	1 451 986	1 451 986		
Autres impôts taxes et assimilés	16 094			
Autres dettes	6 643	6 643		
Produits constatés d'avance	2 057 851	2 057 851		
Total	18 604 634	12 515 224	6 037 260	41 025

Les avances et acomptes reçus correspondent exclusivement à des acomptes clients.

4.19. Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance de la période présentée correspondent à des niveaux de facturations émises supérieurs à l'avancement budgétaire constaté sur les projets en cours à la date de clôture.

4.20. Charges à payer

Les charges à payer se décomposent ainsi :

CHARGES A PAYER (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Intérêts courus sur emprunts	11 125	12 732
Fournisseurs - charges à payer	199 428	214 404
Personnel - congés à payer	250 317	181 694
Personnel - autres charges à payer	108 757	6 220
Charges sociales à payer	100 921	40 642
Etat - charges à payer	4 537	11 312
Clients - rabais, remises, ristournes à accorder	6 643	2 935
Total	681 728	469 939

Les charges à payer aux fournisseurs correspondent aux réceptions de biens et services effectuées mais non facturées à la date de clôture.

4.21. Chiffre d'affaires

L'évolution du chiffre d'affaires est la suivante :

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES (en k€)	31/03/2022	31/03/2021
Production vendue de biens	17 546	9 259
Production vendue de services	3 266	170
Chiffres d'affaires net	20 812	9 428

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur géographique est la suivante :

CA PAR SECTEUR GEOGRAPHIQUE (en k€)	31/03/2022	31/03/2021
France	18 737	6 522
Export	2 075	2 907
Chiffres d'affaires net	20 812	9 428

La décomposition du chiffre d'affaires par secteur d'activité est la suivante :

CA PAR SECTEUR D'ACTIVITE (en k€)	31/03/2022	31/03/2021
Production	10 935	3 868
Stockage	9 348	5 433
Hydrogène	530	127
Chiffres d'affaires net	20 812	9 428

4.22. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent de la façon suivante :

AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Production stockée	168 953	
Production immobilisée (cf. Note 1)	1 852 047	331 895
Subventions d'exploitation (cf. Note 2)	24 154	311 646
Reprises sur dépr., prov. et amort., transf. de ch.	110 015	104 801
Autres produits	3 446	4 597
Total	2 158 615	752 939

Note 1 : Production immobilisée

Au 31 mars 2022, la production immobilisée porte sur les projets de développement suivants :

- Le programme POGRA (développement d'un modèle de smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement) pour 1 455 k€ ;
- Un programme de développement de solutions Microgrid pour 207 k€ ;
- Autres projets pour 190 k€.

Note 2 : Subventions d'exploitation

Au 31 mars 2022, les subventions d'exploitation correspondent à :

- Une quote-part du don FASEP (Fonds d'Etude et d'Aide au Secteur Privé) destiné à financer partiellement un projet de stockage réalisé pour le Centre Pasteur au Cameroun. Sur l'enveloppe totale du don de 527k€, un produit de 112 k€ a été comptabilisé au titre de l'exercice clos 31 mars 2020 ; 308k€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 et donc 3 k€ au titre du 31 mars 2022. Ce don a été comptabilisé au rythme de l'avancement du projet.
- La liquidation définitive d'un contrat d'assurance prospection à l'export souscrit en 2018 auprès de Bpifrance à hauteur de 19.5 k€.

4.23. Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes se décomposent de la façon suivante sur les exercices présentés :

AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Achats études et sous-traitance	5 239 175	1 955 409
Achats non stockés	218 214	93 773
Crédits-bail	22 555	15 642
Locations immobilières et charges locatives	390 563	80 207
Locations matériels	100 824	102 868
Entretien, réparations et maintenance	89 447	80 028
Primes d'assurances	145 504	54 512
Documentation générale	33 802	6 347
Personnel détaché, intérimaires	228 840	184 261
Commissions sur ventes		98 185
Honoraires et frais d'actes	323 193	184 354
Publicité, foires, expositions	8 936	4 648
Transport	115 569	67 082
Frais de déplacement, missions et réceptions	326 248	201 250
Frais de télécommunication	34 262	19 380
Services bancaires	81 965	69 958
Cotisations diverses	20 152	9 242
Total	7 379 249	3 227 146

Les autres achats et charges externes s'élèvent à 7 379 k€ (+128,7%) au 31 mars 2022. Les principaux postes et les principales variations sont les suivantes :

- Achats d'études et sous-traitance pour 5 239 k€ (+167,9%) : la Société a eu recours à de la sous-traitance de capacités dans le cadre notamment d'installations et de câblage de centrales photovoltaïques et à de la sous-

traitance de compétences (entreprises spécialisées en soudure, chaudronnerie, etc..). L'augmentation entre le 31 mars 2021 et le 31 mars 2022 s'explique principalement par la forte croissance observée sur le segment des centrales photovoltaïques.

- Les locations immobilières pour 391 k€ (+386,9%) intègrent essentiellement le loyer versé à la SCI Menez Prat Kemper pour les bâtiments occupés depuis Mars 2021 sur une base de 380 k€ annuels.
- Le personnel intérimaire représente une charge maîtrisée de 229 k€ au titre de l'exercice, soit 1.1% du chiffre d'affaires au 31 mars 2022, contre 184 k€ au titre de l'exercice précédent, soit 1.95% du chiffre d'affaires au 31 mars 2021.
- Absence de commissions sur ventes sur la période 31 mars 2022. Sur l'exercice précédent, des commissions avaient été payées par la Société à l'organisme InnoEnergy dans le cadre d'un programme de soutien européen aux projets innovants et à leur commercialisation.
- Les honoraires représentent une charge de 323 k€ (+139 k€) et concernent notamment les prestations récurrentes liés à la cotation boursière de la société pour 57 k€, la hausse des honoraires de commissaire aux comptes (+42k€) et le recours à des prestations d'accompagnement de la société sur des thématiques comme l'international et l'innovation (+37k€).
- Les frais de déplacements s'élèvent à 326 k€ au 31 mars 2022 et sont en hausse de 62,1% en lien direct avec la progression de l'activité de la société.

4.24. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

CHARGES DE PERSONNEL (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Salaires et traitements	3 008 264	2 028 986
Charges sociales	892 480	466 958
Total	3 900 744	2 495 944
Taux moyen de charges sociales	29,7%	23,0%

Le faible taux moyen de charges sociales provient historiquement du dispositif d'exonération des cotisations patronales des « jeunes entreprises innovantes » mais tend à être compensé par, d'une part, le plafonnement annuel du dispositif et, d'autre part, l'embauche de personnel n'entrant systématiquement pas dans le champ d'application.

4.25 Effectifs

L'évolution des effectifs moyens est la suivante :

EFFECTIF MOYEN	31/03/2022	31/03/2021
Cadres	39	25
ETAM	33	25
Total	72	50

L'effectif moyen de la Société est passé de 50 à 72 salariés, les embauches sur la période considérée se sont essentiellement portées sur des profils d'ingénieurs R&D et projet et des techniciens dédiés au bureau d'études et aux chantiers.

4.26. Rémunération des dirigeants

Les rémunérations brutes des dirigeants au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022 s'élèvent au total à 163.000€, contre 119.310€ au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021.

4.27. Indicateur alternatif de performance : EBITDA

La société a fait le choix de communiquer sur l'agrégat « EBITDA » compte tenu de son caractère significatif quant à l'analyse de sa performance financière.

EBITDA (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Résultat d'exploitation	- 471 687	- 1 328 459
Dotations aux amortissements sur immobilisations	532 304	519 577
dotations nettes des reprises aux provisions sur l'actif circulant	- 3 388	3 388
EBITDA	57 229	- 805 494
en % du Chiffre d'affaires	0,3%	-8,3%

4.28. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Les dotations aux amortissements sont ventilées de la façon suivante :

DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Dotations aux amortissements sur immobilisations	532 304	519 577
Dotations aux provisions sur actif circulant		3 388
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Total	532 304	522 965

4.29. Autres charges d'exploitation

Les autres charges se décomposent comme suit :

AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Charges diverses de gestion courante	1 998	16 512
Créances irrécouvrables	3 388	
Jetons de présence	14 750	
Autres charges	9 977	230
Total	30 113	16 742

4.30. Résultat financier

Le résultat financier se décompose comme suit :

RESULTAT FINANCIER (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Autres intérêts et produits assimilés	1	151
Escomptes obtenus	2 598	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	115 385	78 054
Différences positives de change	128 767	2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Produits financiers	246 751	78 207
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	3 281	67 231
Intérêts et charges assimilées	241 938	120 723
Différences négatives de change	10 362	56 753
Charges financières	255 581	244 707
Résultat financier	-8 830	-166 500

La reprise de la provision pour primes de non-conversion des obligations OCA2 pour 115 k€ vient compenser le versement de cette même prime pour un montant comptabilisé en décembre 2021 en charges pour un montant de 119 k€ lors du remboursement.

Les intérêts d'emprunts représentent une charge de 121 k€ sur la période (idem N-1).

Les différences de change présentent un résultat positif sur la période : +118 k€ (vs. +21k€ en N-1).

4.31. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se décompose comme suit :

RESULTAT EXCEPTIONNEL (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Produits avoir / indemnités d'assurance	10 569	5 300
Quote-part de subvention	544 902	636 626
Produits de cession des immobilisations	5 233	
Autres produits exceptionnels	5 454	2 681
Produits exceptionnels	566 158	644 607
Ajustement sur subvention		58 288
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		1 218
Charges sur exercice antérieur	109 415	
Corrections d'erreurs		162 867
Autres charges exceptionnelles	29 554	3 826
Charges exceptionnelles	138 969	226 199
Résultat exceptionnel	427 189	418 408

La quote-part de subvention se détaille ainsi :

Subventions inscrites au résultat (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Subventions comptabilisées en produits exceptionnels	534 902	626 626
Quote-part de subvention d'investissements étalée dans le temps	10 000	10 000
Total	544 902	636 626

La société a été notifiée le 16 septembre 2020 d'une subvention FEDER (Fonds européen de développement régional) d'un montant de 1 150k€, plafonné à 45% des dépenses engagées, permettant le développement d'un modèle de smartgrid appliqué à un bâtiment et son environnement.

Cette subvention a été enregistrée en produit de l'exercice au rythme de l'avancement des dépenses engagées, soit pour un montant de 535 k€ au 31 mars 2022.

4.32. Impôts sur les bénéfices

4.32.1. Impôt courant

Le montant de l'impôt exigible au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022 est nul compte-tenu des pertes fiscales constatées.

Une charge d'impôt est néanmoins comptabilisée sur la période du fait, notamment, de la comptabilisation nette d'impôts des frais d'augmentation de capital (constatés lors de l'IPO) en déduction de la prime d'émission.

4.32.2. Crédit d'impôt Recherche / Crédit d'impôt Innovation

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élève au 31 mars 2022 à la somme de 293 k€ et feront l'objet d'une demande de remboursement en juin 2022.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation s'élèvent au 31 mars 2021 à la somme de 578 k€ et ont fait l'objet d'un remboursement en novembre 2021.

Le Crédit d'Impôt Recherche et le Crédit d'Impôt Innovation sont présentés au poste Impôts sur les Sociétés dans le compte de Résultat.

4.32.3. Accroissement / Allègement de la dette future d'impôt

Dans le cadre de l'allègement de la dette future d'impôt, le solde cumulé des déficits antérieurs reportables est de 2 836 050 € au 31 mars 2022 dont 1 907 170 € au titre de l'exercice clos au 31 mars 2022 (notamment liés aux frais introduction en bourse comptabilisés nets d'impôts au débit de la prime d'émission des nouvelles actions, cf. note 4.12.2).

4.33. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes pour la période présentée se détaillent ainsi :

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Contrôle légal des comptes	60 000	26 000
- DELOITTE	60 000	13 000
- GORIOUX FARO ET ASSOCIES		13 000
Autres diligences et prestations directement liées	-	-
Total	60 000	26 000

4.34. Engagements hors bilan

4.34.1. Engagements donnés

Engagements financiers

Les engagements financiers donnés se présentent ainsi :

ENGAGEMENTS DONNES (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Nantissement du fonds de commerce	2 239 650	2 174 478

Nantissement de dépôt à terme	1 025 000	
Nantissement compte garantie factor		
Total engagements financiers donnés	3 264 650	2 174 478

Engagement de départ en retraite

Les engagements de départ en retraite ne sont pas comptabilisés.

Le montant de l'engagement hors bilan (charges comprises) s'élève à 82 773 € au 31 mars 2022 contre 84 732€ au 31 mars 2021.

Engagement lié aux crédits-bails

Les engagements relatifs aux crédits-bails se présentent ainsi :

CREDIT-BAIL (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Valeur d'origine	160 127	54 791
Amortissements		
- Cumuls exercices antérieurs	11 490	17 092
- Dotations de l'exercice	17 196	12 015
Total des amortissements	28 686	29 547
Redevances payées		
- Cumuls exercices antérieurs	12 898	18 872
- Exercice	28 387	12 298
Total des redevances payées	41 285	30 704
Redevances restant à payer		
- A un an au plus	47 874	10 183
- Entre 1 et 5 ans	76 307	14 803
Total des redevances restant à payer	124 181	24 986
Valeurs résiduelles		
- A un an au plus		211
- Entre 1 et 5 ans	15 433	336
Total des valeurs résiduelles	15 433	547

4.34.2. Engagements reçus

Engagements financiers

Les engagements financiers reçus se présentent ainsi :

ENGAGEMENTS RECUS (en €)	31/03/2022	31/03/2021
GARANTIES MARCHES	2 595 967	1 807 736
Total engagements financiers reçus	2 595 967	1 807 736

Les « garanties marchés » sont des engagements par signature donnés par les banques en garantie sur des marchés publics et/ou privés.

4.35. Entreprises liées

Avec la société E-Factory

La société a commercialisé une solution innovante de production, de conversion et de stockage d'énergie appliquée à un bâtiment à une société - SAS E-FACTORY - codétenue par les holdings personnelles des dirigeants (SAS ENJOY et SAS MEFASUDE). Cette cession fait l'objet d'un contrat pour un prix de vente de 920 k€. Le chiffre d'affaires reconnu à l'avancement sur l'exercice clos au 31 mars 2022 s'élève à 50k€, il s'élevait à 682 k€ au 31 mars 2021, il était de 187 k€ constatés à l'avancement sur l'exercice clos au 31 mars 2020, soit un total de 920 k€.

Le prix sera payé comptant à la date de réception de la centrale par E-FACTORY sur facture à établir par Entech.

Avec la société VEPV1

La société envisage également de livrer une centrale photovoltaïque à une société - SAS VEPV1 - codétenue par les holdings personnelles des dirigeants (SAS ENJOY et SAS MEFASUDE). Cette opération vise à confier à cette « société-projet » l'exploitation et la maintenance de la centrale. Cette centrale alimentera exclusivement le client final, un acteur

industriel du Morbihan. Le prix de cession de cette centrale, fixé à des conditions de marché, est de 219 k€, facturés à hauteur de 110 k€, générant au 31 mars 2022 un produit constaté d'avance de 79 k€ (idem N-1).

Avec la société Menez Prat Kemper

La société a intégré un nouveau bâtiment courant mars 2021 qu'elle a pris à bail auprès de la SCI MENEZ PRAT dont les holdings personnelles des dirigeants (SAS ENJOY et SAS MEFASUDE) détiennent 45% des parts sociales. Outre un dépôt de garantie à son actif pour 95k€, la société a comptabilisé une charge de loyers et charges locatives afférentes de 385k€.

Dans le cadre de la construction de ce nouveau bâtiment, la SCI MENEZ PRAT KEMPER a confié après une procédure d'appel d'offres le lot 14 de travaux, consacré à la mise en œuvre de l'électricité du bâtiment. Cette affaire dont le prix de vente s'établit à 580 k€HT a généré sur l'exercice clos le 31 mars 2022 un chiffre d'affaires de 30 k€ ; de 477 k€ le 31 mars 2021 et de 72 k€ au 31 mars 2020.

4.36. Résultat par action

Le résultat de base par action s'établit à - 0,0197 € au 31 mars 2021 contre - 23,8832 € au 31 mars 2021.

Il est à rappeler que la valeur nominale d'une action est passée de 96 € à 0,20€ par décision de l'Assemblée Générale Mixte du 4 juin 2021.

RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Résultat net	-277 613	-498 085
Nombre d'actions	14 099 488	20 855
Résultat de base par action	-0,0197	-23,8832

Le résultat dilué par action :

RESULTAT DILUE PAR ACTION (en €)	31/03/2022	31/03/2021
Résultat net	-277 613	-498 085
Nombre d'actions	14 099 488	20 855
BSCPE	72 000	360
Obligations convertibles en actions	431 655	1 710
Total	14 603 143	22 925
Résultat dilué par action	NC	NC

NC (non communiqué) : Etant donné que la perte diluée par action est inférieure à la perte de base, il n'y a pas lieu de communiquer ce chiffre



Annexes

Annexe A : Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Annexe B : Rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

ENTECH

Société anonyme
Zone artisanale Menez Prat
11 allée Jean-François de la Pérouse
29 000 Quimper

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

ENTECH

Société anonyme
Zone artisanale Menez Prat
11 allée Jean-François de la Pérouse
29 000 Quimper

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2022

À l'assemblée générale de la société ENTECH

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ENTECH relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Chiffre d'affaires à l'avancement

Votre société constate les résultats sur les contrats à long terme selon les modalités décrites dans la note 3.16 de l'annexe. Ces résultats sont dépendants des estimations à terminaison réalisées par les chargés d'affaires sous le contrôle de la direction générale. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les évaluations des résultats à terminaison de ces contrats, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les évaluations des résultats à terminaison des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction générale.

Comme indiqué dans la note 2.4 de l'annexe, ces estimations reposent sur des hypothèses qui ont par nature un caractère incertain, les réalisations étant susceptibles de différer parfois de manière significative des données prévisionnelles utilisées.

Immobilisations incorporelles issues de développement

Comme indiqué dans la note 3.1.1 « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe, la société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus par les règles et principes comptables français.

Nous avons examiné les prévisions d'activité et de profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour l'amortissement des frais de développement ainsi comptabilisés et pour la vérification de leur valeur actuelle et nous nous sommes assurés que la note 3.3 de l'annexe fournit une information appropriée.

Dépréciation des créances clients

La société constitue des dépréciations de ses créances clients selon les modalités décrites dans la note 3.5 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la société, sur le litige client, décrit dans la note 4.6 de l'annexe. Nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ce jugement de la direction, et à apprécier l'information communiquée en annexe à cet égard.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rennes, le 29 juillet 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Guillaume RADIGUE

ENTECH

Société anonyme
Zone artisanale Menez Prat
11 allée Jean-François de la Pérouse
29 000 Quimper

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

ENTECH

Société anonyme
Zone artisanale Menez Prat
11 allée Jean-François de la Pérouse
29 000 Quimper

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2022

A l'assemblée générale de la société ENTECH

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Rennes, le 29 juillet 2022

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Guillaume RADIGUE